



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

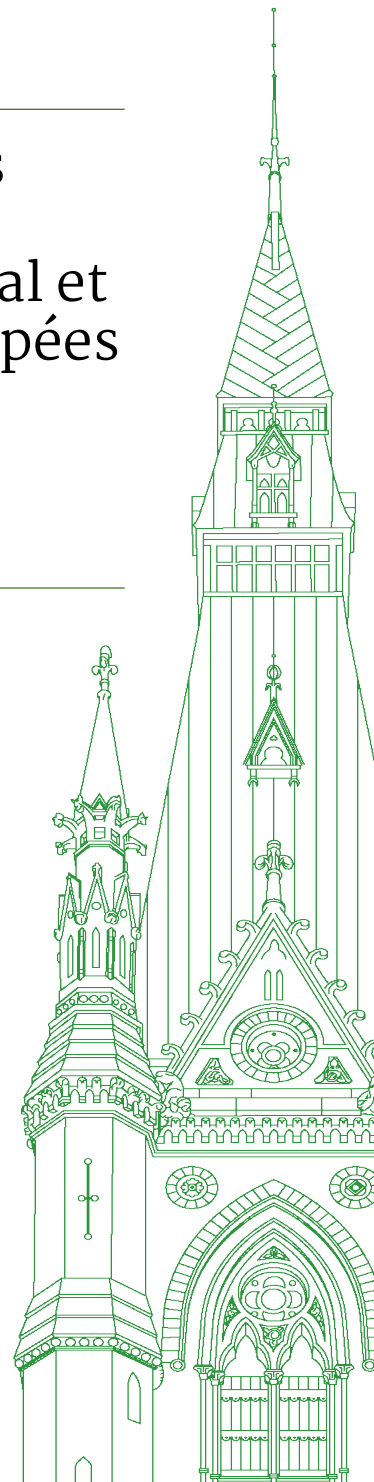
45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 013**

Le mardi 4 novembre 2025



Président : Robert Morrissey



## Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 4 novembre 2025

• (1100)

[Traduction]

**Le président (Robert Morrissey (Egmont, Lib.)):** Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Il est 11 h 1, et le greffier m'a informé qu'il y a quorum. Les témoins qui comparaissent virtuellement ont fait l'objet d'un test audio et ont été approuvés.

Je déclare donc ouverte la 13<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Conformément à la motion adoptée le 18 septembre 2025, le Comité se réunit pour parler de l'emploi des jeunes au Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés et les témoins participent à la réunion par Zoom, ainsi que dans la salle.

Je passerai en revue quelques points avant de commencer.

Chacun a la possibilité de participer à cette réunion dans la langue officielle de son choix. Dans la salle, veuillez vous familiariser avec le dispositif d'interprétation. Les personnes qui participent virtuellement peuvent sélectionner la langue officielle de leur choix en cliquant sur l'icône en forme de globe au bas de leur écran. En cas d'interruption de l'interprétation, veuillez attirer mon attention en levant la main, et nous suspendrons la séance le temps de régler le problème. De plus, les députés présents dans la salle sont priés de mettre leurs appareils en mode silencieux, afin qu'ils ne sonnent pas pendant la réunion. Par sécurité pour nos interprètes, évitez de tapoter sur la perche du microphone. Aussi, veuillez adresser toutes vos questions à la présidence, et attendez que je vous nomme avant de prendre la parole.

Aujourd'hui, nous avons deux groupes d'une heure avec deux témoins dans chacun. Dans le premier groupe, nous recevons, à titre personnel, M. Pierre Fortin, professeur au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal. Le deuxième témoin, qui est présent dans la salle, est Mme Tiessen, économiste en chef à l'Institut bouclier canadien pour la politique publique.

Bienvenue.

Chacun de vous disposera de cinq minutes maximum pour présenter ses observations préliminaires. Quand vous arriverez aux cinq minutes ou les dépasserez un peu, je vous remercierai et vous demanderai de conclure rapidement.

Nous commencerons par le professeur Fortin, qui disposera de cinq minutes au plus.

Professeur, vous avez la parole.

• (1105)

[Français]

**Pierre Fortin (professeur, Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal, à titre personnel):** Monsieur le président et chers membres du Comité, tout d'abord, je vous remercie de votre aimable invitation. J'en suis très honoré.

Étant macroéconomiste, je vais envisager le chômage des jeunes dans son ensemble.

[Traduction]

La première chose à noter est que le taux de chômage national a augmenté de deux points au cours des 30 derniers mois au Canada, passant de 5 à 7 %. Cela s'explique d'abord par les taux d'intérêt élevés et, ensuite, par une plus grande incertitude commerciale. Le taux d'embauche a baissé et beaucoup de travailleurs en souffrent.

Si nous nous concentrons sur la population active jeune, quatre questions se posent. Premièrement, de combien le taux de chômage a-t-il augmenté? Deuxièmement, de combien cette augmentation est-elle supérieure à l'augmentation du taux de chômage des adultes d'âge mûr? Troisièmement, cet excès de chômage des jeunes est-il plus élevé de combien que dans le passé, et quatrièmement, pourquoi?

Je proposerai des réponses à ces quatre questions.

[Français]

Entre l'été 2023 et l'été 2025, le taux de chômage des adultes d'âge mûr a augmenté de 1,2 point de pourcentage. Pendant ce temps, le taux de chômage des personnes de 15 à 24 ans a gagné 4 points de pourcentage. L'augmentation du taux de chômage dans cette catégorie est donc trois fois et demie plus élevée.

Il n'y a rien de nouveau dans cette tendance. Quand l'embauche ralentit, le chômage des jeunes augmente toujours plus que celui des adultes d'âge mûr. Le marché du travail suit toujours la règle selon laquelle le dernier entré est le premier sorti.

[Traduction]

La situation est-elle différente aujourd'hui? Le facteur d'amplification de 3,5 fois pour l'augmentation du chômage des jeunes en 2023-2025 est-il pire que lors des précédents reculs de l'emploi?

Oui, très certainement. D'après les données de Statistique Canada, dans les 40 années allant de 1976 à 2015, le facteur d'amplification du chômage des jeunes était en moyenne de 1,2 fois le taux des adultes d'âge mûr, mais au cours des 10 dernières années, de 2016 à 2025, ce facteur est passé à 2,6 fois en moyenne, et il inclut le bond à 3,5 fois dans les deux dernières années que je viens de mentionner.

Pourquoi la baisse de l'emploi a-t-elle des répercussions aussi importantes sur le taux de chômage des jeunes depuis 2016? La cause la plus probable est l'explosion de l'immigration au Canada, surtout depuis 2022.

Chaque année, les trois quarts environ de toute nouvelle cohorte d'immigrants viennent grossir les rangs des personnes à la recherche d'un premier ou d'un deuxième emploi. Depuis quelques années, l'augmentation considérable de l'immigration a fait exploser le nombre total de nouveaux travailleurs qui se disputent l'accès au marché du travail et qui sont les plus vulnérables à la hausse du chômage dès que l'économie ralentit.

En 2016, la population active comptait environ 25 nouveaux immigrants d'âge mûr pour 100 jeunes, mais en 2025, on est passé de 25 à 70 nouveaux immigrants d'âge mûr pour 100 jeunes. Il s'agit d'une question d'offre et de demande. La conséquence inévitable est une forte augmentation du taux de chômage des deux groupes, qui approche, ces derniers mois, les 12 % pour les nouveaux immigrants et 15 % pour les jeunes.

Autrement dit, c'est la politique d'immigration ouverte mise en œuvre de 2016 à 2024 qui fait que les nouveaux immigrants et les jeunes Canadiens pâtissent de taux de chômage extrêmement élevés dès que les emplois se raréfient.

• (1110)

Heureusement, notre politique d'immigration revient à un rythme plus modéré, ce qui sera bon pour les jeunes et pour les immigrants.

Je vous remercie.

**Le président:** Je vous remercie.

Je crois comprendre que Mme Bednar va présenter les observations préliminaires de l'Institut boulier canadien.

Madame Bednar, vous disposez de cinq minutes.

**Vasiliki Bednar (directrice générale, Institut boulier canadien):** Je vous remercie, monsieur le président. Je partagerai mon temps de parole avec notre économiste en chef.

Bonjour. Je m'appelle Vass Bednar. Je suis directrice générale de l'Institut boulier canadien pour la politique publique. Nous sommes un nouveau groupe de réflexion qui s'intéresse principalement à la souveraineté économique du Canada. J'ai également présidé le Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes, en 2016-2017. Je suis accompagnée de notre économiste en chef à l'Institut, Kaylie Tiessen, qui est présente dans la salle avec vous. Nous suivons toutes deux ce dossier depuis de nombreuses années.

Vous vous demandez peut-être quel est le lien entre la souveraineté économique et l'emploi des jeunes. Tout comme vous, nous voulons nous assurer que les jeunes puissent participer pleinement à notre économie nationale, la façonner et en tirer profit. Nous sommes préoccupés par les conséquences des tendances actuelles pour le sentiment d'appartenance des jeunes et leur capacité à bâtir la vie qu'ils souhaitent. Si le remplacement de nouveaux employés par des outils et des technologies de l'IA efface effectivement un échelon de l'échelle professionnelle, un espace où les Canadiens peuvent apprendre, échouer et grandir, nous risquons d'aliéner toute une génération. Les employeurs ont changé également. Ils dépendent moins en formation et n'offrent pas vraiment d'emplois qui ne nécessitent aucune expérience. Cela nous amène à la question classique de savoir comment les jeunes peuvent acquérir une expérience.

Paradoxalement, la génération Z est prête pour l'économie de l'IA. Elle est adaptable. Elle maîtrise le numérique et elle est disposée à apprendre. Cependant, nous commençons à voir des signes qui montrent que nous automatisons bon nombre de leurs possibilités de le prouver. Comme vous le savez, le taux de chômage des jeunes a fortement augmenté, même en l'absence de récession officielle. C'est inhabituel. C'est un signe fort que quelque chose de structurel est en train de se dérégler dans la manière dont les jeunes entrent dans la vie active. Les nouvelles données de Desjardins, de Statistique Canada, du secteur privé et, oui, de l'Institut boulier canadien, indiquent toutes une tendance inquiétante: pour la première fois depuis les années 1990, les jeunes Canadiens travaillent moins et gagnent moins lorsqu'ils travaillent.

Nous voyons trois facteurs en jeu. Premièrement, il manque des échelons à l'échelle des postes d'entrée de gamme. De manière générale, les offres d'emploi pour des postes nécessitant de zéro à deux ans d'expérience ont baissé de près de 30 % depuis 2024. Les employeurs automatisent les tâches subalternes, réduisent les budgets consacrés aux stages dans le secteur public et exigent plus de titres de compétences, de sorte que les jeunes travailleurs n'ont tout simplement pas les qualifications requises. Ils réduisent également les possibilités d'apprentissage dans les métiers spécialisés, alors que la pénurie de main-d'œuvre s'aggrave.

Deuxièmement, l'IA et l'automatisation changent le profil des personnes qui obtiennent une première chance. Les travailleurs en début de carrière dans des domaines exposés à l'IA, comme les logiciels, le marketing et les services à la clientèle, ressentent déjà des pertes d'emploi. Parallèlement, ceux qui travaillent dans les secteurs du commerce ou des soins, où l'IA complète, plutôt qu'elle ne remplace, les compétences humaines, s'en sortent un peu mieux.

Troisièmement, 40 % des travailleurs canadiens, y compris les jeunes et les nouveaux diplômés, sont surqualifiés pour l'emploi qu'ils occupent. Cette statistique montre que les travailleurs canadiens sont sous-employés, et non sous-qualifiés. Si nous continuons à définir cette situation pour les jeunes comme un problème de compétences, nous continuerons à nous concentrer sur les mauvaises solutions.

Je cède maintenant la parole à Mme Tiessen, qui vous présentera trois orientations stratégiques.

**Kaylie Tiessen (économiste en chef, Institut boulier canadien):** Merci, madame Bednar.

Ces statistiques cachent des histoires que nous entendons tous: des diplômés qui postulent à plus de 500 emplois sans jamais obtenir de réponse, des salons de l'emploi où les files d'attente font le tour du pâté de maisons et des demandeurs d'emploi qui sont en concurrence non seulement entre eux, mais aussi avec des robots de sélection reposant sur l'IA pour être remarqués par un employeur potentiel. Il en résulte ce qu'un analyste qualifié de « IA contre IA »: les demandeurs d'emploi utilisent l'IA pour adapter leurs CV à des algorithmes qui les éliminent de toute façon. C'est brutal. Ce système de mise en relation est dysfonctionnel. Il sape la confiance et risque de créer une génération perdue de jeunes Canadiens sous-employés.

Les solutions stratégiques pour soutenir l'emploi des jeunes se concentrent généralement sur l'offre, comme la formation, mais que se passe-t-il si la demande de main-d'œuvre a fondamentalement changé? C'est sur cet aspect que les politiques devraient se concentrer.

Nous soulignerons trois orientations stratégiques. Premièrement, il faut combler le fossé entre l'apprentissage et le revenu. Les programmes coopératifs et d'apprentissage sont plus demandés qu'ils ne sont offerts. Autrement dit, le nombre de jeunes qui souhaitent participer à un programme coopératif est supérieur au nombre de places disponibles. Les entreprises doivent offrir les possibilités que les jeunes recherchent. Il faut encourager la mise en œuvre de formations professionnelles et d'un modèle de formation pour les apprentissages. Cette solution a permis de stabiliser l'emploi des jeunes en Allemagne et en Suisse. Elle mérite d'être examinée.

Deuxièmement, il faut moderniser les systèmes d'embauche et du marché du travail et inciter les entreprises canadiennes, grandes et petites, à embaucher et à former des jeunes, plutôt que de les remplacer par l'automatisation. Il existe d'autres domaines dans lesquels l'IA pourrait être utilisée de manière beaucoup plus utile. Faites l'essai de projets pilotes de loterie transparents et aléatoires pour les stages et les bourses, afin de réduire les obstacles et les biais de sélection. Il faut concevoir un système national pour évaluer les compétences réelles des jeunes travailleurs, plutôt que de se fier à des titres de compétences qui ne disent pas tout.

Je vois que notre temps de parole est écoulé. Nous avons encore des choses à dire, mais nous y reviendrons dans les questions.

Je vous remercie.

• (1115)

**Le président:** Je vous remercie, madame Tiessen et madame Bednar.

Nous passons maintenant aux questions, en commençant par M. Genuis, qui dispose de six minutes.

**Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Nous avons montré le plan des conservateurs pour l'emploi des jeunes. Nous l'avons présenté et proposé au gouvernement pour lutter contre la crise du chômage des jeunes. Il comporte quatre volets: relancer l'économie, réformer l'immigration, réformer la formation et construire des logements là où se trouvent les emplois.

Mes questions dans cette série s'adressent à M. Fortin.

Tout d'abord, je tiens à souligner, madame Bednar, que je suis heureux que vous ayez parlé de la surqualification de nombreux jeunes. Je pense qu'il est important de comprendre que nous sommes face à une situation où il n'y a pas assez d'emplois. Il y a des problèmes d'inadéquation de la formation et des problèmes de pénurie d'emplois. Certains membres du Comité aimeraient se concentrer uniquement sur l'idée que nous avons besoin de plus de formation, mais en réalité, nous constatons que beaucoup de jeunes sont très qualifiés. Il y a des inadéquations dans la formation, mais il y a aussi tout simplement un manque d'emplois. Il est important de discuter des questions liées à la formation, mais le premier point de notre plan consiste à relancer l'économie, afin qu'il y ait suffisamment d'emplois pour les jeunes.

Monsieur Fortin, merci de votre travail sur ce sujet et de votre témoignage qui, malheureusement, a mis en évidence l'existence d'un effet multiplicateur. Quand le taux de chômage augmente globalement, le taux de chômage des jeunes augmente généralement plus. Vous avez également souligné que cet effet d'amplification s'accroît. Il est plus important sous le gouvernement actuel que par le

passé, mais il continue de s'accroître progressivement. C'est, à mon sens, très préoccupant, et je pense que tous les Canadiens devraient s'en inquiéter. Vous attribuez ce phénomène à l'immigration.

J'aimerais commencer par la question de l'incidence du chômage global sur le chômage des jeunes. Encore une fois, pour en revenir à notre plan, il faut, premièrement, relancer l'économie et, deuxièmement, régler le problème de l'immigration. Il semble qu'il faille régler le problème du chômage dans son ensemble. Il faut s'attaquer aux problèmes du manque général d'investissements et de l'absence de croissance économique, si l'on veut aussi remédier au chômage des jeunes. Êtes-vous d'accord avec cela?

[Français]

**Pierre Fortin:** Oui, bien sûr. À l'heure actuelle, la Banque du Canada a réduit les taux d'intérêt, ce qui encourage l'activité économique, d'un côté. De l'autre côté, par contre, il est clair que l'attaque tarifaire dont le Canada fait l'objet a des conséquences sur la tendance des entreprises à investir plus ou moins.

Que doit-on faire pour relancer l'économie? Je pense que c'est ma mère, qui est au Ciel, qui aurait la meilleure suggestion à faire: elle aurait dit que c'est la prière. À l'heure actuelle, il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire pour contrôler les Américains à l'égard du Canada et d'autres pays.

Dans l'intervalle, il s'agit aussi d'encourager le gouverneur de la Banque du Canada à continuer de réduire peut-être encore quelque peu les taux d'intérêt.

• (1120)

[Traduction]

**Garnett Genuis:** Je vous sais gré de reconnaître que certaines choses sont indépendantes de notre volonté. Je dirai toutefois que nous pouvons exercer un contrôle sur certaines, notamment en ce qui concerne l'état de notre propre économie. Nous serons affectés par les unes et les autres. Quoi qu'il en soit, vous avez en tout cas dit que nos propres décisions de politique intérieure ont une incidence sur cet effet d'amplification.

Pouvez-vous expliquer un peu plus en détail comment les choix du gouvernement en matière d'immigration ont conduit à une intensification de la concurrence entre les nouveaux arrivants et les jeunes et, par conséquent, à des niveaux de chômage plus élevés dans les deux groupes? Comment les politiques d'immigration du gouvernement influent-elles sur cette amplification qui fait qu'à un taux de chômage global donné, le taux de chômage des jeunes est même relativement plus élevé?

[Français]

**Pierre Fortin:** La politique canadienne d'immigration lancée vers 2016-2017 a eu évidemment toutes sortes de conséquences. Jusqu'à l'année dernière, le Canada avait le taux d'immigration le plus élevé au monde. Par conséquent, le pays a connu une explosion migratoire, mais le gouvernement n'avait pas anticipé qu'elle aurait une conséquence aussi importante sur le taux de chômage dans une phase de ralentissement du cycle économique. Comme vous le mentionnez, et j'ai également insisté là-dessus, ce ne sont pas seulement les jeunes qui sont touchés par cette politique d'entrée très grande de nouveaux arrivants, qui cherchent évidemment un premier emploi ici. Ça touche aussi les immigrants eux-mêmes. Ce sont les deux groupes qui souffrent de l'augmentation du chômage. En ce sens, les immigrants eux-mêmes sont victimes de la politique d'immigration du Canada.

On sait que le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté en poste l'année dernière, soit M. Miller, ainsi que Mme Diab, qui lui a succédé cette année, ont lancé des mesures de modération de cette politique d'immigration. Je pense évidemment que c'est un pas dans la bonne direction. La question est de savoir si ça ira assez loin pour que l'économie revienne au niveau paisible qu'on connaissait avant 2016. On verra.

**Le président:** Merci, monsieur Fortin et M. Genuis.

Madame Koutrakis, vous avez la parole pour six minutes.

**Annie Koutrakis (Vimy, Lib.):** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Mes questions s'adressent à Mme Bednar et à Mme Tiessen.

Madame Bednar, dans vos observations préliminaires, vous avez dit beaucoup de choses qui ont retenu mon attention, mais j'aimerais vous donner l'occasion d'approfondir un point en particulier, afin que nous comprenions mieux. Quand vous dites qu'il y a un problème « structurel », à quoi faites-vous référence exactement?

En ce qui concerne les politiques gouvernementales en vigueur ou non, pensez-vous que celles qui sont actuellement en place aident les jeunes? Nous déployons beaucoup d'efforts dans le domaine des compétences et pour faire en sorte que les jeunes bénéficient des soutiens dont ils ont besoin pour réussir, qu'ils sortent d'une école professionnelle ou d'une université. J'aimerais en savoir plus sur ce problème structurel.

**Vasiliki Bednar:** Nous observons notamment que nous avons tendance, dans les politiques, à nous concentrer, comme vous l'avez souligné, sur les interventions du côté de l'offre, sur les concours de compétences, la formation professionnelle et les mesures de soutien aux jeunes.

Nous constatons qu'un changement fondamental s'opère dans la demande de main-d'œuvre jeune. Si nous ne reconnaissons pas cette évolution de la demande, si nous ne faisons pas plus pour inciter et encourager les entreprises à embaucher des jeunes et à leur offrir des possibilités, nous risquons de laisser une partie de la main-d'œuvre de côté, d'où certains des commentaires sur les technologies qui améliorent la productivité et qui ont tendance à remplacer une nouvelle embauche, quelqu'un de moins expérimenté.

Madame Tiessen, je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose.

• (1125)

**Kaylie Tiessen:** Avec plaisir. Je vous remercie.

Je n'ai pas parlé de deux ou trois mesures, et je commencerais donc par elles, puis nous passerons à quelques autres points.

Cessons de supposer que les entreprises créeront les possibilités que recherchent les jeunes travailleurs et les nouveaux diplômés, et commençons à exiger qu'elles créent les possibilités que les jeunes travailleurs recherchent. C'est par là que nous devons commencer cette conversation. Il ne s'agit pas de créer plus de compétences. Nous avons une main-d'œuvre incroyablement qualifiée dans ce pays, y compris parmi les jeunes. Nous devons créer des possibilités qui améliorent réellement notre bien-être, car nous sommes, en fait, utilisés et stimulés au travail. Cela augmente aussi la productivité de l'économie. Nous avons besoin de ces deux éléments.

Si nous examinons le rôle de la politique d'immigration ces dernières années, nous voyons qu'en fin de compte, nous nous sommes

concentrés sur une stratégie axée sur les bas salaires. Ce n'est pas ce dont nous avons besoin pour créer de meilleurs emplois, pour améliorer le bien-être et pour augmenter la productivité. Nous avons besoin d'une stratégie axée sur des salaires élevés qui crée de meilleurs emplois qui répondent réellement aux demandes des jeunes et des autres travailleurs de ce pays qui veulent pouvoir utiliser leurs compétences.

Depuis trop longtemps, les stratégies canadiennes partent du principe que la demande de main-d'œuvre est parfaitement adaptée, alors que les travailleurs, c'est-à-dire l'offre, doivent constamment deviner ce que les employeurs veulent et quand ils le veulent. Nous sommes toujours en train de deviner, mais eux sont toujours parfaits. Il est temps de nous intéresser à la demande et de demander aux employeurs de songer à renouveler les types de possibilités qu'ils créent.

Il y a quelques autres éléments que nous pourrions examiner. Les évaluations à l'échelle du système des compétences, des aptitudes et des capacités, pour aider les gouvernements et les employeurs à comprendre la main-d'œuvre au-delà des diplômes mentionnés sur les CV, en font partie. Nous pouvons prouver nos compétences de bien des façons, mais beaucoup ne reposent pas sur des diplômes. Faisons donc en sorte de reconnaître les deux.

Nous pourrions aussi parler de la formation des gestionnaires, afin d'aider les employeurs à reconnaître et à exploiter les compétences potentielles de leurs équipes, au lieu de toujours chercher uniquement à réduire les coûts, ce qui est censé servir l'efficacité, mais qui, en réalité, réduit la productivité. Ils doivent créer des parcours qui permettent aux travailleurs d'acquérir des compétences au fil du temps, au lieu d'exiger d'entrée de jeu cinq ans d'expérience.

**Annie Koutrakis:** Merci.

À votre avis, madame Tiessen ou madame Bednar, s'agit-il d'une politique gouvernementale décevante à l'égard des jeunes ou d'une situation propre au secteur privé? Est-ce lié à l'instabilité économique actuelle? Selon vous, qui est le plus responsable de cette situation? J'utilise « responsable » faute d'un meilleur mot, mais je ne cherche pas de coupable. J'essaie de comprendre la cause profonde — ou peut-être l'une des causes profondes — qui nous a conduits à la situation actuelle. S'agit-il d'une défaillance du gouvernement, du secteur privé ou d'une combinaison des deux?

**Vasiliki Bednar:** Je suppose que nous répondrons qu'il est très difficile de dissocier le contexte du chômage des jeunes de tous ces facteurs.

Quand je présidais le Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes, j'entendais déjà des jeunes dire qu'ils savaient que leurs CV étaient évalués par des systèmes algorithmiques rudimentaires. Ils utilisaient des caractères blancs pour insérer dans leurs lettres de motivation et leurs CV des mots-clés tirés des offres d'emploi. Cela tenait à la façon dont la technologie changeait la recherche de main-d'œuvre. Elle a réduit le coût de la recherche d'emploi. Il n'était plus nécessaire de trouver une offre d'emploi dans le journal ou de l'afficher sur une vitrine. Tout le monde postulait à des emplois depuis son canapé, 24 heures sur 24, sept jours sur sept — vous me comprenez —, uniquement en ligne, et tout à coup, cela a également imposé un coût énorme aux employeurs. Ils ont été submergés de candidatures, ce qui a entraîné cette déception par rapport aux centaines de candidatures et la déception dont nous entendons parler... Nous ne pouvons jamais dissocier l'emploi des jeunes du contexte plus général. Nous savons que les jeunes sont les derniers à entrer sur le marché du travail et les premiers à en sortir, mais nous ne voulons surtout pas oublier complètement comment d'autres technologies changent la dynamique de ce marché du travail, la demande de main-d'œuvre et l'intérêt à les embaucher.

**Le président:** Je vous remercie.

[Français]

Merci, madame Koutrakis.

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

**Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui pour nous éclairer sur la question du chômage chez les jeunes, une question qui inquiète l'ensemble des membres du Comité.

J'aimerais que vous exprimiez davantage votre avis ou que vous nous transmettiez davantage vos connaissances au sujet de l'intelligence artificielle. Le sujet a été abordé à quelques reprises. Mme Bednar vient de l'aborder en parlant du tri des curriculum vitae, et nous en avons également parlé la semaine dernière. De façon plus large, quel serait l'éventail des éléments à surveiller, en ce qui a trait à l'emploi chez les jeunes? Je sais que ça peut déborder du sujet à l'étude, mais j'aimerais bien entendre vos commentaires là-dessus, madame Tiessen.

Monsieur Fortin, vous pouvez également ajouter vos commentaires.

• (1130)

**Pierre Fortin:** À l'heure actuelle, il y a un boum d'investissements majeurs dans l'intelligence artificielle de la part des entreprises nord-américaines.

[Traduction]

Le boum de l'IA soutient l'économie américaine. Il a également un effet expansionniste important sur l'économie canadienne.

L'inquiétude est grande quant à l'avenir sur tout le marché du travail des jeunes. Un de mes enfants est artiste technologique. Il crée de grands monstres pour des jeux vidéo. Bien sûr, il est très inquiet pour l'avenir de son emploi, car son employeur pourrait passer à l'IA, plutôt que d'utiliser ses compétences.

Que pouvons-nous faire à ce sujet? Il serait probablement bon d'encourager les entreprises et les gouvernements à aider les jeunes

qui s'inquiètent pour leur avenir à acquérir la formation nécessaire pour maîtriser l'intelligence artificielle.

[Français]

Ainsi, les jeunes auraient la possibilité de conserver leur emploi, mais le contenu de leur emploi sera modifié. La formation est donc fondamentale.

**Marilène Gill:** En résumé, l'intelligence artificielle entraîne déjà des modifications dans les emplois. Certains emplois que des jeunes souhaiteraient occuper sont peut-être en péril présentement. Il faut donc que les milieux d'enseignement s'adaptent rapidement, parce que le milieu du travail, pour sa part, est déjà en train de bouger.

J'aimerais maintenant entendre les commentaires de Mme Tieszen et de Mme Bednar à ce sujet.

[Traduction]

**Kaylie Tieszen:** Je pense qu'il est encore trop tôt pour dire si l'IA améliore vraiment la productivité d'une entreprise en particulier ou de l'économie en général. La question est à étudier. Nous devons nous assurer que nous n'automatisons pas ou ne supprimons pas des emplois que les jeunes pourraient occuper maintenant avec une technologie qui ne fait pas aussi bien le travail qu'une personne pourrait le faire, avec pour résultat que le service à la clientèle est moins bon et que les jeux vidéo sont moins bons, comme le mentionnait le professeur Fortin en parlant de son fils. Nous devons nous assurer que la technologie sur laquelle nous nous appuyons permettra de créer un produit de meilleure qualité. Je ne pense pas que nous le sachions encore.

Ce sur quoi nous pourrions plutôt travailler, et ce sur quoi j'aimerais voir plus d'entreprises technologiques se concentrer, c'est la façon d'associer les travailleurs et la technologie — cela s'est fait au cours des 100 dernières années et des années encore avant —, afin d'accroître la productivité au fil du temps sur notre marché du travail et dans notre économie. Associer les deux, au lieu de simplement laisser des milliers, des centaines de milliers ou des millions de travailleurs sans emploi... Cela ne créera pas une économie performante et florissante où les gens ont l'impression de pouvoir mener la vie qu'ils veulent, d'utiliser leurs compétences, d'avoir les compétences qu'ils souhaitent avoir et de pouvoir participer à notre économie plus généralement. Nous devons mettre davantage l'accent sur la manière de créer des outils que les travailleurs utiliseront pour obtenir des résultats de meilleure qualité, au lieu de nous contenter d'automatiser les systèmes dans lesquels les gens travaillent actuellement, et leur offrir de meilleures possibilités.

Je ne sais pas si quelqu'un d'autre veut ajouter quelque chose.

• (1135)

[Français]

**Marilène Gill:** Madame Bednar, voulez-vous ajouter des commentaires? Sinon, j'ai d'autres questions.

[Traduction]

**Vasiliki Bednar:** Passons à vos autres questions.

[Français]

**Marilène Gill:** Je n'aurai probablement pas le temps d'entendre vos réponses à ma prochaine question, mais vous pourrez commencer à y réfléchir et peut-être y répondre lors de mon prochain tour de parole.

On parle souvent des emplois d'entrée. Un élément que nous n'avons jamais abordé en comité, c'est la question de la délocalisation. Je ne sais pas si cette pratique ou ce concept est pertinent dans le cadre de la présente discussion, mais j'aurais aimé entendre vos commentaires à ce sujet. Je n'aurai pas le temps de les entendre tout de suite, puisque mes six minutes de parole sont déjà écoulées. Si toutefois vous voulez ajouter des commentaires lors de mon prochain tour de parole, ou encore nous envoyer vos remarques par écrit, ce serait vraiment très intéressant.

Je vous remercie beaucoup.

**Le président:** Merci, madame Gill.

[Traduction]

Madame Falk, vous disposez de cinq minutes.

**Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence et des connaissances qu'ils nous apportent sur ce sujet.

Professeur Fortin, je commencerai par vous.

Vous avez déclaré, dans une série de questions précédente, que le gouvernement n'a pas anticipé les effets de sa politique d'immigration. Comment est-ce possible? Le gouvernement ne consulte-t-il pas les employeurs et l'industrie qui savent où il y a pénurie de main-d'œuvre? Je ne comprends pas comment une politique peut avoir des effets secondaires aussi importants, et que le gouvernement ne les ait pas anticipés.

[Français]

**Pierre Fortin:** C'est difficile de retourner en 2016 pour savoir d'où vient cette politique, mais il semble que le gouvernement ait été grandement influencé par le rapport de son Conseil consultatif en matière de croissance économique, qui disait que, si on ouvrait grand la porte à l'immigration, on aurait une croissance économique beaucoup plus rapide, le PIB augmenterait plus rapidement, de même que le PIB par habitant, et la stature internationale du Canada s'améliorerait. On se disait que l'ambassadeur du Canada en Chine, lorsqu'il allait se tenir debout devant M. Xi, aurait ainsi l'air plus sérieux que s'il représentait un petit pays comptant seulement 30 millions d'habitants.

Or, l'analyse qu'il y avait derrière le Conseil consultatif en matière de croissance économique en 2016 était carrément mauvaise. Malheureusement, c'était mal réfléchi sur le plan économique. Plus ou moins à partir de 2016, le gouvernement a un peu joué à l'apprenti sorcier et a provoqué une explosion migratoire sans précédent. Celle-ci a été temporairement arrêtée par la pandémie, mais elle a continué de plus belle après 2021, ce qui a entraîné les conséquences néfastes que nous connaissons.

L'ancien premier ministre lui-même, M. Trudeau, a dit que cette politique d'immigration était maintenant insoutenable. Ce qui est malheureux, c'est qu'il s'en soit rendu compte beaucoup trop tard, une fois que beaucoup de dommages avaient été réalisés.

[Traduction]

**Rosemarie Falk:** Je vous remercie.

En fait, sa politique malavisée a ces effets préjudiciables.

Je tiens à souligner que le Canada est en pleine crise du logement. Nous sommes dans une situation où des gens ne peuvent pas

se loger. S'il y en avait sur le marché, ils n'auraient pas les moyens d'acheter une maison. Je dirai même, à voir certains chiffres et les statistiques que nous entendons, que nous sommes au bord d'une crise d'insécurité alimentaire, des familles étant incapables d'acheter de quoi se nourrir.

Je me demande si ces politiques d'immigration et ces niveaux ont fait augmenter la demande de logements et de services. Quelle est aussi leur incidence sur l'accès des jeunes Canadiens à des logements abordables et à des emplois stables? Si nous ne pouvons pas trouver un emploi stable, nous ne pouvons pas nous permettre d'acheter une maison. Quel effet ces politiques ont-elles par ricochet sur l'un et l'autre?

**Pierre Fortin:** La réponse à cette question est oui. Un plus un font deux. J'ai examiné les chiffres de ma propre province, le Québec, et j'ai pu estimer le nombre de personnes qui ont été ajoutées à la population totale du Québec par rapport à ce qu'aurait été la population si le taux d'immigration d'avant 2016 était resté inchangé.

La réponse est qu'entre 2022 et 2025, la population du Québec a augmenté de 500 000 personnes en raison de cette politique d'immigration. Pensez donc, 500 000 personnes de plus dans une province comme celle-ci, cela a un impact sur le marché de l'habitation. Bien entendu, ces personnes doivent pouvoir trouver un toit pour dormir.

Oui, bien sûr, l'explosion migratoire a cette énorme incidence sur le marché de l'habitation. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Il suffit de savoir additionner un plus un.

• (1140)

**Rosemarie Falk:** Je vous remercie.

[Français]

**Le président:** Merci, madame Falk.

Madame Desrochers, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Caroline Desrochers (Trois-Rivières, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens tout d'abord à remercier les témoins de leur participation à cette étude.

Monsieur Fortin, je comprends ce que vous avez dit concernant la façon dont nous avons abordé les politiques d'immigration en 2016. J'aimerais juste rappeler, aux fins du compte rendu du Comité, que les politiques que nous avons mises en place étaient, en grande partie, une continuation des politiques du gouvernement précédent, soit le gouvernement Harper, qui mettaient largement l'accent sur la croissance économique comme solution au vieillissement et à la décroissance de la population au Canada. C'est un problème auquel nous continuons de faire face. Le gouvernement Harper avait même lancé, en 2014, une stratégie en matière d'éducation internationale pour doubler le nombre d'étudiants étrangers. Alors, l'analyse de 2016 à laquelle vous faites allusion continuait dans la même direction.

Par la suite, nous avons réalisé que nous devons peut-être nous y prendre d'une autre façon. C'est pour cette raison que, en janvier 2024, nous avons plafonné le nombre de nouveaux étudiants internationaux et que, en août, nous avons limité le nombre de nouveaux travailleurs étrangers temporaires. Nous avons aussi annoncé des réductions considérables des niveaux d'immigration. Il y aura d'autres annonces dans les prochains jours à ce sujet. Bref, c'est pour dire que nous travaillons là-dessus.



Dans toutes les conversations que nous avons eues récemment, on semblait parler d'un seul taux de chômage chez les jeunes. Cela ne nous avance pas, parce qu'il semble y avoir d'autres facteurs qui entrent en jeu. Vous avez parlé des résidents temporaires et du fait qu'il n'y a pas autant d'emplois pour les jeunes qui n'ont pas beaucoup d'expérience. D'autres témoins nous ont dit que les employeurs préféreraient embaucher des gens ayant de l'expérience.

En tant qu'économiste, quand vous regardez les données sur l'emploi, voyez-vous une meilleure façon de départager les taux de chômage chez les jeunes qui pourrait nous aider à trouver des solutions un peu plus ciblées?

**Pierre Fortin:** Votre analyse de la situation est tout à fait juste. Il est vrai que la politique de 2016 engendrée par le Conseil consultatif en matière de croissance économique du gouvernement fédéral était une continuité de la politique précédente, mais elle l'amplifiait considérablement. Il est aussi vrai qu'il y a eu un changement de cap à partir de 2024, après l'importante annonce faite par M. Miller qui disait qu'on avait peut-être fait des erreurs et qu'il fallait modérer les nouvelles entrées à l'avenir. On aime les immigrants, bien sûr, mais on ne peut pas en accueillir plus qu'un certain nombre à la fois.

Maintenant, quelles en sont les conséquences? Il est difficile de départager les effets de l'immigration temporaire sur le marché du travail de ceux de l'immigration permanente. On a beaucoup de difficulté à bien mesurer les effets dans le cas de l'immigration temporaire, d'abord parce que les données de Statistique Canada ne sont pas encore à point, comme le reconnaît l'agence elle-même. Les gens de Statistique Canada sont compétents et travaillent fort pour y arriver, mais le travail n'est pas encore fini. Ensuite, il y a une montée importante de l'immigration illégale au Canada. L'année dernière, M. Miller a dit qu'il y avait entre 10 et 20 % d'immigrants temporaires de plus que le nombre estimé.

On n'a pas besoin d'avoir un doctorat en économie pour comprendre que, si on multiplie par deux le nombre de personnes qui cherchent simultanément un emploi dans une situation où l'économie ralentit, le taux de chômage va augmenter pour toutes ces personnes. On a donc un taux de chômage plus élevé à la fois pour les immigrants et pour les jeunes, qui se font concurrence.

Par ailleurs, les employeurs préfèrent souvent engager des immigrants, dans la mesure où ils ont déjà une expérience de travail au Canada. Ils se disent aussi que les immigrants ont une famille à soutenir, par exemple. Alors, lorsqu'un jeune qui n'a pas encore de famille arrive sur le marché du travail, même s'il a une certaine formation, il peut être laissé de côté.

● (1145)

**Caroline Desrochers:** Merci beaucoup, monsieur Fortin.

**Le président:** Merci, madame Desrochers.

Madame Gill, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

**Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

J'ai pris de l'avance tantôt en annonçant le sujet de ma prochaine question. Les témoins pourraient-ils maintenant nous fournir des détails sur la question de la délocalisation, en nous parlant peut-être des postes d'entrée qui disparaissent, des taux de chômage et des perspectives pour les jeunes, par exemple?

**Pierre Fortin:** En ce qui concerne la délocalisation, je suppose que vous voulez parler des entreprises manufacturières d'ici qui iraient s'installer ailleurs. Si on prend un exemple de votre région, il

pourrait s'agir d'une entreprise de Sept-Îles qui déciderait d'aller à Chillicothe, en Ohio, plutôt que de rester à Sept-Îles...

**Marilène Gill:** Si vous me le permettez, je précise que ça pourrait aussi être des entreprises de télécommunications. Je ne parle pas nécessairement d'entreprises qui sont physiquement ici.

**Pierre Fortin:** En effet, il pourrait s'agir d'entreprises dans le secteur des services.

Dans n'importe quel secteur de l'économie, ce qui pose problème à l'heure actuelle, c'est évidemment la politique américaine, dans la mesure où on peut l'appeler comme ça. Conséquemment aux gestes posés par le président américain, les exportations de nos entreprises manufacturières vers les États-Unis font l'objet de droits de douane croissants. Ce n'est pas encore la fin du monde, mais ça pourrait le devenir d'ici quelques années. En tout cas, on verra. Bien sûr, si une entreprise qui fait de l'exportation vers les États-Unis se voit imposer un tarif de 5, 10, 20 ou 25 % de plus qu'antérieurement, il est évident qu'elle va finir par songer à ce que son prochain investissement se fasse aux États-Unis plutôt qu'au Canada. C'est une conséquence très dangereuse pour l'économie canadienne à l'heure actuelle. Que ce soit dans les milieux d'affaires ou dans les milieux politiques, tout le monde en est parfaitement conscient, y compris vous-même.

Par ailleurs, il faut comprendre que, pour le long terme, ce que vous avez dit tantôt est parfaitement juste. Ce n'est pas seulement le secteur manufacturier qui est touché; c'est aussi le secteur des services. Il y a 50 ou 60 ans, le tiers de tous les emplois au Canada se trouvaient dans le secteur manufacturier. Maintenant, cette proportion est de seulement 10 %.

Il est donc important de surveiller cette évolution dans le secteur des services également.

**Le président:** Merci, madame Gill et monsieur Fortin.

[Traduction]

Monsieur Genuis, vous disposez de cinq minutes.

**Garnett Genuis:** Monsieur Fortin, vous avez répondu à ma collègue que le gouvernement s'est fourvoyé lamentablement sur la question de l'immigration et a de ce fait contribué au taux très élevé de chômage chez les jeunes parce qu'il s'est fié au Conseil consultatif en matière de croissance économique, qui l'a très mal conseillé relativement aux répercussions de l'immigration sur le chômage des jeunes.

Pouvez-vous me confirmer que le Conseil auquel vous faites allusion est celui qui était dirigé par Dominic Barton, qui était à l'époque associé directeur chez McKinsey et qui lui-même s'appuyait sur une analyse soi-disant bénévole réalisée par sa firme?

● (1150)

[Français]

**Pierre Fortin:** Oui, c'est exactement ça. Le principal problème que ces gens ont eu, c'est qu'ils ont été incapables de faire la distinction entre grossir et s'enrichir. Une économie qui grossit ne devient pas nécessairement plus riche. Depuis quelques années, le Canada a grossi de beaucoup son économie. Évidemment, un plus grand nombre de personnes au travail permet d'atteindre un produit intérieur brut plus gros. En revanche, le PIB par habitant du Canada a baissé. Pourquoi? C'est parce que cette politique a incité beaucoup d'entreprises à recruter de la main-d'œuvre bon marché, ce que vous appelez en anglais « *cheap labour* ».

[Traduction]

Selon des études menées par Statistique Canada ou la Banque du Canada, il y a eu un glissement vers le recours à la main-d'œuvre bon marché au Canada.

**Garnett Genuis:** D'accord. Merci.

Permettez-moi de renchérir. Le problème peut venir de la mauvaise compréhension de ces analystes grassement payés, mais il peut venir aussi d'une simple divergence d'intérêts. Nous avons déploré l'alliance honteuse entre le pouvoir du gouvernement libéral et des intérêts privés. En réalité, McKinsey a toutes sortes de clients, dont certains ont peut-être tiré des avantages financiers de l'orientation stratégique prise par le gouvernement même si elle faisait grimper le chômage des jeunes.

Je vais céder la dernière partie de mon temps à M. Reynolds.

**Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de participer à notre réunion.

Après mes études secondaires, j'ai décroché mon premier emploi dans une entreprise d'imprimerie, où je préparais des boîtes d'emballage. Cette entreprise offrait alors des débouchés. J'ai reçu une formation et j'en suis venu à avoir la responsabilité d'une presse à imprimer.

Ma question s'adresse à Mme Bednar.

Selon vous, existe-t-il un décalage entre le type d'emplois que les jeunes recherchent et ceux qui leur sont offerts?

**Vasiliki Bednar:** Oui, c'est quelque chose que j'ai observé... Avant d'occuper cet emploi, j'ai travaillé pendant cinq ans dans une université où j'aidais des étudiants diplômés qui se préparaient à aborder une étape nouvelle.

Je ne crois pas qu'il existe de données précises à ce sujet, mais je suis d'accord avec vous que les emplois offerts ne concordent pas nécessairement, ou qu'ils peuvent être en décalage avec la manière dont les jeunes souhaitent construire leur carrière. C'est quelque chose que nous avons entendu de la part de groupes de jeunes. Ils se sentent aptes et disposés à travailler, mais ce qui ne va pas... Ils arrivent à trouver un emploi. Ils finissent par se faire embaucher, mais ces expériences ne leur permettent pas d'acquérir les compétences voulues ou de bâtir la carrière à laquelle ils aspirent.

**Colin Reynolds:** Selon vos études et votre expérience, est-ce que certaines industries offrent des emplois? Si oui, quels sont ces emplois?

**Vasiliki Bednar:** Historiquement, l'analyse de la situation à l'échelle du Canada, selon les principes économiques de base... La question est de savoir pourquoi les jeunes ne se précipitent pas forcément dans une région géographique qui offre des débouchés. En fait, pour les jeunes, demeurer à proximité d'une communauté dans laquelle ils commencent à établir un réseau et à bâtir leur carrière semble plus normal et plus naturel. C'est pourquoi nous proposons un modèle de jumelage aléatoire plus équitable pour certains postes.

Dans le cadre de projets pilotes menés au cas par cas aux États-Unis, des employeurs ont fixé un seuil. Dans un cas, une chaîne de restauration rapide a fixé le seuil au diplôme d'études secondaires ou son équivalent, en assurant que toutes les demandes des candidats remplissant cette exigence seraient acceptées dans un délai

donné, et que les candidats sélectionnés sur une base aléatoire seraient invités à travailler pour elle. L'entreprise était certaine de sa capacité à former les candidats retenus et de leur capacité à faire le travail s'ils détenaient les diplômes exigés. Ce modèle est beaucoup plus satisfaisant pour les candidats parce que ceux qui ne sont pas invités à une entrevue ou qui ne reçoivent pas de réponse peuvent mieux comprendre que c'est une question de volume ou d'intérêt plutôt qu'à cause d'une quelconque lacune personnelle. Ils peuvent se demander si leur lettre d'accompagnement était adéquate, si une certaine phrase aurait pu être changée ou si un autre format aurait été mieux adapté.

Bref, ce n'est pas une question de format ou d'adaptation... C'est tout simplement la réalité de l'offre et de la demande.

• (1155)

**Le président:** Merci, monsieur Reynolds.

Je donne maintenant la parole à Mme Fancy, pour les cinq dernières minutes de la première heure.

**Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur participation.

Durant les cinq minutes qui me sont accordées, j'aimerais parler de solutions. Je pense que c'est la raison d'être de notre rapport. C'est pour cette raison que nous sommes ici aujourd'hui. Nous devons commencer à réfléchir aux solutions possibles.

J'ai pris connaissance de vos biographies, et mon intérêt a été piqué, madame Tiessen, par votre insistance dans votre exposé de ce matin sur la stabilité des cheminements de carrière, l'accès à la formation et le renforcement des normes en matière d'emploi. C'est quelque chose qui me parle beaucoup parce que, quand j'étais étudiante, j'ai eu à accompagner des jeunes en quête d'un premier emploi et d'une formation.

J'ai trois questions pour vous.

La première concerne les emplois précaires dans les économies saisonnières. Je vis en Nouvelle-Écosse. Très souvent, dans les régions comme la mienne, South Shore—St. Margarets, les jeunes se voient offrir des emplois très saisonniers et à temps partiel, essentiellement dans des secteurs comme le tourisme et les services. D'après vos recherches, quelles mesures stratégiques seraient les plus efficaces pour soutenir la transition des jeunes occupant des emplois saisonniers vers des emplois permanents plus stables quand ils vieillissent?

**Kaylie Tiessen:** C'est une très grande question.

Ce dont il faut absolument tenir compte dans le cas des travailleurs saisonniers qui souhaitent accéder à un emploi plus stable, ce sont les processus et les systèmes sous-jacents à cette transition. Ces personnes devront-elles retourner à l'école? Si elles ont une famille à faire vivre, comment pourront-elles retourner à l'école? Il faudra peut-être améliorer le régime d'assurance-emploi pour soutenir les personnes qui suivent une formation en vue d'acquérir de nouvelles compétences et d'obtenir un nouvel emploi. C'est un aspect auquel il faut réfléchir.

Il se peut qu'un travailleur saisonnier ne soit pas admissible à l'assurance-emploi parce qu'il n'a pas accumulé suffisamment d'heures. Quelqu'un qui veut trouver un nouvel emploi après une période de travail saisonnier n'aura pas beaucoup de temps s'il n'a pas droit à l'assurance-emploi et si une formation est nécessaire... Il a besoin de temps pour trouver un emploi qui lui convient.

**Jessica Fancy:** Merveilleux. Merci infiniment.

Cela m'amène à ma prochaine question. Elle porte sur la qualité plutôt que sur la quantité des emplois. Les employeurs parlent de pénurie de main-d'œuvre, mais les jeunes nous disent que les emplois offerts ne leur garantissent pas un salaire décent ou des horaires fixes. Comment les programmes fédéraux de soutien à l'emploi des jeunes peuvent-ils favoriser un équilibre entre la création d'emplois et leur qualité?

**Kaylie Tiessen:** Nous avons besoin des deux, surtout en ce moment.

M. Fortin a déjà évoqué les répercussions des changements dans les politiques américaines chez nous. Nous en avons beaucoup parlé depuis le début de la réunion. Il faut créer des emplois, c'est clair, et il faut créer des emplois de qualité, qui procureront une satisfaction personnelle aux travailleurs et des possibilités de construire une vie à la hauteur de leurs attentes. Ces emplois sont aussi garants d'une meilleure productivité dans notre économie, et donc d'une meilleure croissance. Si le Canada continue d'offrir seulement des emplois mal rémunérés, les possibilités de gains de croissance et de productivité seront réduites au minimum, et il y aura même un risque de déclin de la productivité. Ce n'est donc pas une question de choix. Nous avons besoin des deux.

Il serait tout aussi important d'envisager des politiques pour renforcer la stabilité des emplois. Je pense notamment aux règles liées à l'équité des horaires. Quelqu'un qui a besoin de deux emplois pour vivre doit trouver des moyens d'organiser son horaire de travail en conséquence, sa vie sociale, trouver le temps d'aller chercher les enfants à l'école et tout le reste. Par ailleurs, le salaire minimum varie d'une province à l'autre. Comment arriver à faire en sorte que les travailleurs de toutes les provinces gagnent suffisamment pour prospérer dans l'économie?

En ce moment, nous devons trouver des façons de stimuler l'économie générée au Canada. Si nous ne créons pas d'emplois qui favoriseront cette croissance économique, il sera impossible de faire contrepois à ce qui est en train de se produire aux États-Unis.

**Jessica Fancy:** Intéressant.

Dans les 30 secondes qui restent, je m'en voudrais de ne pas aborder la difficulté de retenir les jeunes dans les régions rurales.

Dans mon coin de pays, la population est essentiellement rurale. Vous avez dit qu'il faut avant tout retenir nos jeunes, ou les Canadiens en général. Pour retenir nos jeunes, comment les employeurs et les organismes communautaires locaux peuvent-ils les aider à entrevoir un avenir dans leurs communautés? Comment nous, le gouvernement fédéral, pouvons-nous favoriser ce genre de partenariats pour retenir nos jeunes chez nous?

• (1200)

**Le président:** Je vous demanderais de répondre brièvement, s'il vous plaît.

**Kaylie Tiessen:** Je reviendrais à l'idée d'évaluer les compétences, même en l'absence de diplômes. Pour cela, il faut mettre en place des systèmes qui aideront les administrations municipales, les

employeurs des régions rurales ou quelqu'un dans une zone urbaine à mieux comprendre les qualifications afin de faire un jumelage travailleurs-emplois.

**Jessica Fancy:** C'est merveilleux.

**Le président:** Merci.

**Jessica Fancy:** Si vous avez autre chose à ajouter, vous pourrez le faire par écrit après la réunion.

Je vous remercie.

**Le président:** Merci, madame Fancy.

Monsieur Martin, j'ai vu que vous avez levé la main. Toutefois, comme c'était le temps de parole de la députée, elle pouvait choisir de vous donner la parole ou non.

C'est ce qui conclut la première heure.

**Garnett Genuis:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Les témoins peuvent faire un suivi par écrit. S'ils manquent de temps ou s'ils veulent nous donner un complément d'information, ils peuvent faire un suivi par écrit.

**Le président:** Effectivement. Tous les témoins ont cette possibilité.

Cela vous inclut, monsieur Fortin.

Sur ce, nous allons suspendre la séance quelques minutes avant d'entamer la deuxième heure d'audition de témoins.

Merci aux témoins qui ont comparu ce matin.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

**Le président:** Mesdames et messieurs, nous allons entamer la seconde heure de cette réunion du Comité.

J'ai quelques remarques à formuler à l'intention des témoins.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Vous pouvez participer à la réunion dans la langue officielle de votre choix. Cliquez sur l'icône du globe au bas de votre écran pour choisir une langue. Si vous n'entendez pas les interprètes, utilisez l'icône de main levée pour attirer mon attention et nous allons suspendre les travaux le temps de corriger la situation.

Pour les personnes présentes dans la salle, j'ai déjà donné les consignes applicables.

Veuillez parler lentement et clairement pour faciliter le travail des interprètes.

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour nous présenter une déclaration liminaire. Quand nous approcherons de la fin des cinq minutes ou si nous débordons un peu, je vais vous remercier pour vous signifier de conclure rapidement.

Nous accueillons M. David Binger, défenseur de prendre soins et étudiant diplômé, Psychologie de l'orientation, qui témoignera à titre personnel, ainsi que M. Michael Gordon, directeur de la formation canadienne au sein de l'organisme United Association Canada.

Nous allons tout d'abord entendre M. Binger, pour une période de cinq minutes.

Monsieur Binger, vous avez la parole.

**David Binger (défenseur de prendre soins et étudiant diplômé, Psychologie de l'orientation, à titre personnel):** Bonjour. Merci de me permettre de prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle David Binger. Je fais actuellement une maîtrise ès arts en psychologie de l'orientation à l'Université Yorkville. J'ai grandi dans un foyer de groupe en Ontario. Mes travaux mettent l'accent sur les répercussions directes des lacunes systémiques au sein des services d'aide à l'enfance sur les résultats en matière d'éducation, d'emploi et de santé mentale des personnes prises en charge. Les données probantes auxquelles je vais faire référence aujourd'hui s'appliquent surtout à l'Ontario puisque c'est la province où j'ai grandi et où je mène en grande partie mes recherches. Néanmoins, ces schémas reflètent des problèmes structurels généralisés à l'échelle du pays.

D'après les recherches menées en Ontario, la vaste majorité — on parle souvent de 90 % — des jeunes reçoivent de l'aide sociale dans les mois suivants l'atteinte de l'âge maximum de prise en charge. Ceux qui trouvent un travail sont souvent confinés à des emplois mal rémunérés et instables en conséquence des obstacles rencontrés bien avant l'âge adulte. Au cours de leur vie, les anciennes pupilles du système gagneront autour de 326 000 \$ de moins que leurs pairs, un écart attribuable aux conséquences cumulées des perturbations du parcours scolaire, de l'instabilité des placements, des lacunes dans la réglementation et la formation du personnel, de la négligence et des traumatismes non résolus.

Ces résultats ne sont pas dus à des échecs individuels, mais plutôt à la conception même du système. Pour améliorer l'emploi chez les jeunes issus du système de l'aide à l'enfance, il faut s'attaquer aux structures qui façonnent leurs débuts dans la vie.

Aujourd'hui, je vais me concentrer sur quatre facteurs en amont qui exigent une réforme immédiate: les lacunes dans la réglementation professionnelle et la surveillance à l'intérieur du système d'aide à l'enfance; les effets délétères de la privatisation et des incitations au profit; l'insuffisance du soutien en matière d'éducation et après la prise en charge; l'absence de données nationales normalisées à l'appui de l'adoption de politiques fondées sur des données probantes.

Concernant la réglementation et la surveillance en Ontario, les personnes chargées de prendre soin des jeunes vulnérables, y compris le personnel des foyers de groupe et des sociétés d'aide à l'enfance, ne sont assujetties à aucune réglementation professionnelle d'un ordre reconnu. L'article 38 de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille de l'Ontario prévoit que chaque société d'aide à l'enfance « nomme un directeur local qui possède les qualités requises prescrites et exerce les pouvoirs et fonctions prescrits ». Or, rien dans la loi n'oblige ce directeur ou une autre personne au sein de ladite société à l'inscrire auprès d'un organisme de réglementation professionnelle tel que l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.

Si une plainte est déposée contre une société d'aide à l'enfance, elle doit tout d'abord faire l'objet d'un examen interne de la société. Autrement dit, cette société enquête sur elle-même. Un nombre limité de catégories de plaintes sont acheminées à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille, et souvent elle renvoie les dossiers à la société en cause afin qu'elle le règle. Il s'agit donc d'un mécanisme de responsabilisation interne plutôt qu'indépendant, qui crée une situation de conflit d'intérêts inhérent et mine la confiance du public.

Outre la réglementation, il faut mettre davantage l'accent sur l'expertise psychologique et clinique des gestionnaires des foyers de groupe. Notre surveillance administrative s'est avérée inadéquate pour des jeunes dont les besoins sont de nature psychologique plutôt que procédurale. La gestion de cas est insuffisante pour soigner des traumatismes complexes. Des cliniciens réglementés et compétents doivent guider les interventions thérapeutiques et assurer la planification de la stabilité. Les foyers de groupe devraient être gérés par des directeurs cliniques qui sont des professionnels ayant une formation en orientation et en psychologie, qui peuvent guider les pratiques tenant compte des traumatismes et assurer des interventions fondées sur des données probantes.

Le parent d'un enfant qui n'est pas pris en charge par le système ne s'en remettrait pas seulement à un gestionnaire de cas pour aider un enfant en détresse psychologique grave. Ce parent s'adresserait à un clinicien. Les jeunes qui sont pris en charge ont droit au même niveau de soins professionnels. L'intégration de leadership clinique aux foyers de groupe contribuerait grandement à l'amélioration des résultats et à la réduction des coûts sociaux et économiques à long terme des traumatismes irrésolus et de la négligence systémique.

La prise en charge a depuis toujours donné des résultats catastrophiques, qu'il s'agisse des faibles taux de diplomation, de la pauvreté persistante ou de la surreprésentation parmi les populations itinérantes et carcérales. La privatisation a empiré la situation. En 2024, dans un article intitulé « Indigenous kids allegedly called 'cash cows' of Ontario's child-welfare system », *Global News* rapportait que les exploitants privés bénéficient de contrats d'indemnités journalières qui favorisent les taux d'occupation au détriment de la qualité des résultats.

Peterborough Currents et l'ombudsman de l'Ontario ont fait état d'un recours croissant à des foyers de groupe sans permis et exploités par des intérêts privés même si les données indiquent une piètre qualité des résultats et l'explosion des coûts. Certains foyers sans permis facturent en effet jusqu'à 60 000 \$ par enfant par mois, ce qui montre à quel point la privatisation a échoué à garantir l'efficacité budgétaire ou la sécurité et la stabilité des soins.

Les lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement, qui servent de fondement à l'interprétation des obligations du Canada au titre de la Convention internationale des droits des enfants, interdisent la prestation de soins des fins de gains religieux, économiques ou politiques. Or, le modèle ontarien continue de verser du financement en fonction du nombre d'enfants pris en charge et des indemnités journalières, bafouant à la fois ces principes et l'engagement international du Canada de les respecter.

Une analyse réalisée en 2021 par Rampersaud et Mussell a établi que chaque année, les quelque 500 jeunes qui cessent d'être pris en charge par le système ontarien génèrent de 394 millions à 1,05 milliard de dollars en coûts publics au cours de leur vie en raison du manque à gagner sur le plan des revenus et des contributions fiscales, ainsi que de la forte dépendance à l'aide sociale et aux services de logement, de santé et de justice.

L'éducation constitue le plus important indicateur de stabilité en matière d'emploi et d'autonomie. Pourtant, le programme ontarien de subventions pour frais d'apprentissage et de subsistance conditionne l'admissibilité uniquement à l'âge de la personne prise en charge au début de la période d'études. Quiconque entame ses études postsecondaires après 26 ans est automatiquement privé de cette aide, même si les recherches pointent toutes dans le même sens: les jeunes issus du système deviennent autonomes plus tardivement en raison des traumatismes subis, du parcours scolaire perturbé et des retards de développement. Les politiques qui imposent une limite d'âge rigide et arbitraire forcent ces jeunes à commencer leurs études postsecondaires avant qu'ils soient prêts sur le plan développemental et les privent de soutien avant même qu'ils aient de véritables possibilités de réussir.

• (1210)

Si on considère qu'à peu près 500 jeunes atteignent l'âge limite de la prise en charge chaque année, les coûts publics à vie cumulés par l'Ontario pour les cohortes successives vont de 3,9 à 10,5 milliards de dollars depuis 10 ans, et de 7,9 à 21 milliards de dollars depuis 20 ans. C'est l'ampleur des pertes évitables qui pourraient être réaffectées à des mesures d'aide éprouvées. La réaffectation d'une fraction seulement de ces sommes à des mesures de soutien globales en matière d'éducation, de logement et de santé mentale améliorerait les résultats généraux et le marché du travail. Offrir du soutien à l'éducation, ce n'est pas faire la charité; c'est établir une infrastructure.

**Le président:** Merci, monsieur Binger.

Pour la gouverne du Comité, pouvez-vous me dire si c'est vous qui m'avez contacté concernant cette étude?

**David Binger:** Oui, c'est bien moi.

**Le président:** Merci.

Distingués membres du Comité, je vous informe que M. Binger m'a contacté et m'a fait réaliser que les personnes prises en charge par le système d'aide à l'enfance sont trop souvent oubliées et que le Comité n'en tient pas compte dans son étude. J'ai eu une longue discussion avec lui et je l'ai invité à comparaître devant nous pour que ce constat figure au compte rendu et que nous puissions bénéficier de ses éclairages. Il était un peu réticent au début, mais il a fini par accepter. Son témoignage revêtira une immense importance pour le Comité.

Merci, monsieur Binger, d'avoir comparu devant nous. Nous passerons à la période des questions après la déclaration liminaire de M. Gordon.

Monsieur Gordon, vous disposez de cinq minutes.

• (1215)

**Michael Gordon (directeur de la formation Canadienne, United Association Canada):** Bonjour, monsieur le président, bonjour, distingués membres du Comité.

Je m'appelle Mike Gordon. Je suis directeur national de la formation à United Association Canada, un organisme qui regroupe des professionnels de partout au pays.

Nous représentons plus de 62 000 professionnels et d'apprentis de 10 métiers désignés Sceau rouge, avec l'appui de 33 centres de formation à l'échelle nationale. Notre réseau offre des programmes d'apprentissage axés sur l'industrie qui sont reconnus partout au pays et grâce auxquels des Canadiens ont accès à une carrière

stable dans des domaines à forte demande, en étant prêts à relever les défis de demain. Nous voulons donner l'exemple dans un contexte approprié. Je souligne au passage que je possède moi-même plusieurs titres de compétence Sceau rouge.

À titre d'information, l'emploi chez les jeunes au Canada, comme nous le savons, a atteint son plus bas niveau depuis 25 ans alors que les pénuries dans les métiers spécialisés n'ont jamais été aussi graves. Nous avons la solution.

Le budget de 2025 et la Loi canadienne sur les emplois durables font état d'engagements fédéraux majeurs pour renforcer le pouvoir des travailleurs et créer des emplois bien rémunérés. L'apprentissage offre une solution efficace, fondée sur les données, pour favoriser l'accès des jeunes à des emplois valorisants, bien rémunérés et, surtout, durables. Nous avons dès maintenant la chance d'investir dans des apprentissages pratiques, qui donneront des résultats mesurables et qui seront alignés sur ces engagements.

J'ai divisé mon court exposé par thème clé.

Le premier thème est celui de la promotion de l'apprentissage. Des événements comme ceux qui sont organisés par Compétences Canada, dont Unied Association est l'un des principaux commanditaires, permettent aux jeunes Canadiens de découvrir les possibilités réelles associées à diverses carrières pratiques, techniques et centrées sur le travail d'équipe. Ces événements cadrent avec l'objectif du fédéral de renforcer le pouvoir des travailleurs et devraient faire partie intégrante des stratégies nationales en matière de carrière et d'emploi durable chez les jeunes.

Le deuxième thème a trait au renforcement des résultats liés à l'apprentissage. Divers éléments doivent être pris en considération. Tout d'abord, il faut faire un suivi du succès des programmes de préapprentissage. La mesure la plus importante est le nombre de diplômés des programmes de préapprentissage admis dans un programme d'apprentis inscrits. Les apprentis reçoivent un numéro d'inscription après avoir signé un contrat. Ces numéros devraient être associés à tous les participants à un programme de préapprentissage pour permettre une évaluation précise du succès d'un programme. Le financement du gouvernement devrait tenir compte des résultats des programmes fondés sur des données, c'est-à-dire le nombre d'apprentis inscrits. Il faut intégrer cet élément à la stratégie canadienne sur l'apprentissage en vue de l'évaluation des résultats professionnels concrets et des investissements fédéraux.

Par ailleurs, le Programme de formation et d'innovation syndicales, ou PFIS, reconnaît l'importante capacité des centres de formation des syndicats d'offrir nos produits à toutes les étapes, depuis les programmes de formation de préapprentissage et d'apprentissage jusqu'aux programmes d'optimisation des compétences des compagnons. La formation financée par le PFIS est accessible aux Canadiens de toutes les régions grâce à des installations financées conjointement par les syndicats et l'industrie. Nous exerçons notre responsabilité à l'égard des membres par la voie d'un processus démocratique qui n'est pas axé sur le profit, mais sur une mission et sur les résultats. L'expansion du PFIS favoriserait la reconnaissance de l'apprentissage comme étant un cheminement de carrière de premier choix plutôt que comme une option de repli.

Le troisième thème est celui des entrées directes réussies. Partout au Canada, des programmes améliorés d'entrée directe ont donné des résultats très probants. Les candidats suivent un programme structuré de 12 à 20 semaines qui est axé sur les besoins des employeurs qui les parrainent et sous leur supervision. Les candidats sont inscrits immédiatement à titre d'apprentis et les heures effectuées sont prises en compte aux fins de la confirmation de l'achèvement. L'expansion par le fédéral des initiatives d'entrée directe dans le cadre du PFIS contribuerait à de meilleurs résultats en quelques mois seulement.

Le quatrième thème touche les microcertifications et la reconnaissance des métiers désignés Sceau rouge. Les microcertifications doivent compléter les apprentissages, pas leur faire concurrence. Si une microcertification a un impact sur un métier déjà désigné Sceau rouge, les participants devraient être reconnus comme des apprentis inscrits ou des compagnons certifiés dans ce métier.

[Français]

**Marilène Gill:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

**Michael Gordon:** Je recommande au gouvernement d'intégrer...

Est-ce que j'ai encore la parole?

[Français]

**Le président:** Attendez un moment, s'il vous plaît, monsieur Gordon.

Madame Gill, vous avez la parole.

**Marilène Gill:** L'interprète mentionnait que le texte qui est lu n'a pas été fourni aux services d'interprétation et que, présentement, les conditions d'interprétation ne respectent pas les normes. L'interprétation est donc impossible.

[Traduction]

**Le président:** Je suis désolé. Il n'est pas obligatoire de soumettre un texte écrit.

Puis-je vous demander de parler un peu plus lentement, monsieur Gordon? Vous pouvez poursuivre.

**Michael Gordon:** D'accord. Je suis désolé.

Troisièmement, nous avons évoqué les entrées directes réussies.

Quatrièmement, nous recommandons au gouvernement d'intégrer une exigence préalable selon laquelle les participants à une formation de microcertification ayant un impact sur un métier déjà désigné Sceau rouge doivent être des apprentis inscrits ou des compagnons certifiés. L'intégration de cette exigence préalable aux programmes de financement comme PFIS, le plan d'emplois durables ou d'autres initiatives de financement garantirait une meilleure intégrité et la mesurabilité des résultats.

L'utilisation inadéquate d'une microcertification peut entraîner une supplantation de gens de métiers qualifiés et de diplômés. Comme cela peut les empêcher d'accéder à un parcours d'apprentissage direct, ils risquent de se retrouver dans l'économie souterraine sans certification ni assurance, au détriment des travailleurs et du public. La seule façon d'évaluer le succès d'un programme de préapprentissage est l'inscription des diplômés à titre d'apprentis.

Pour favoriser la reconnaissance des métiers, le gouvernement pourrait financer une base de données accessible au public attestant la certification Sceau rouge des professionnels, à l'instar de Métiers

spécialisés Ontario. Cette initiative renforcerait la transparence, la responsabilisation et la confiance du public.

Cinquièmement, il faut rétablir les subventions aux apprentis. La Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti représentait une mesure incitative simple et efficace, et sa disparition le 31 mars 2025 a créé un vide. Le rétablissement d'un programme de subvention modernisé pour accompagner les apprentis donnerait des résultats immédiats et remplirait l'objectif du budget de 2025 de renforcer la main-d'œuvre et de créer des emplois bien rémunérés.

Il faut abolir les obstacles et favoriser l'inclusion. Nous devons également instaurer des mesures de soutien qui favoriseront le maintien des apprentis dans le système et leur réussite. Pensons entre autres à des services de garde abordables, à des congés parentaux, à des mesures de soutien au bien-être et à la santé mentale, ou encore à de la formation à la diversité tenant compte des particularités culturelles.

Les femmes inscrites à des programmes axés sur des métiers spécialisés réussissent mieux si elles ont accès à des services de garde efficaces et prévisibles. Le Pôle des métiers de la construction du Syndicat des métiers de la construction du Canada représente une ressource supplémentaire fort intéressante. Grâce au soutien du fédéral, il informe les candidats apprentis sur les diverses ressources offertes et les aide à faire un choix de carrière grâce à un apprentissage en ligne... Cela encourage...

• (1220)

**Le président:** Merci, monsieur Gordon. Vous pourrez aborder ces points dans vos réponses aux questions. Le temps imparti est un peu dépassé.

Nous allons passer à la première série de questions. Monsieur Reynolds, nous vous écoutons pour six minutes.

**Colin Reynolds:** Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Ma première question sera pour vous, monsieur Gordon.

Je suis moi-même électricien certifié Sceau rouge et je suis également le vice-président de la section locale 2085 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité. Je suis donc très heureux de vous voir ici aujourd'hui.

**Michael Gordon:** Merci.

**Colin Reynolds:** Dans quels métiers y a-t-il des pénuries actuellement?

**Michael Gordon:** Cela varie selon les régions du pays. Je dirais que les métiers qui nécessitent la mobilité de notre main-d'œuvre pourraient être touchés, mais nous maintenons... Je devrais peut-être commencer par préciser ceci. Grâce à notre comité mixte d'apprentissage, il n'y a pas de pénurie dans notre organisation. Ce comité harmonise les besoins futurs du secteur en fonction des offres d'emploi et des projets prévus dans les secteurs public et privé, ce qui nous permet d'anticiper les besoins de nos partenaires entrepreneurs et employeurs. Nous recrutons des apprentis en conséquence, non pas de manière réactive, mais proactive. Par conséquent, nous ne constatons pas les mêmes pénuries qu'à l'extérieur de notre organisation.

Cela étant dit, nous avons entendu parler de pénuries et d'excédents dans divers aspects de nos métiers, en dehors de notre entreprise. Je ne suis pas en mesure de vous en parler en raison de notre planification.

**Colin Reynolds:** Il est évident que la rétention des apprentis représente un défi, ce que nous observons également dans le secteur de l'électricité, tout comme les taux de réussite.

Selon vous, quels sont les principaux obstacles qui empêchent un apprenti de terminer son programme, de finir son apprentissage et d'obtenir son Sceau rouge?

**Michael Gordon:** Ces obstacles seraient d'obtenir les bonnes informations dès le départ, de savoir dans quoi ils s'engagent réellement et d'être orientés vers des ressources précises et fiables.

Dans mon exposé, j'ai mentionné les programmes de préadmission. Certains de ces programmes peuvent être excellents, mais lorsqu'ils sont présentés comme une sorte de coût d'entrée dans l'apprentissage, ils sont utilisés presque comme des garderies pour adultes, faute d'un meilleur terme. Ils acceptent les gens parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire. Les personnes qui commencent font en quelque sorte des essais et ne voient pas comment mener à bien leur apprentissage.

L'autre élément que je voudrais mentionner concerne les soutiens globaux. Nous sommes fiers d'afficher les taux de réussite les plus élevés de notre secteur en matière de plomberie, avec un taux de succès supérieur à 90 % pour tous ceux qui entament une formation chez nous. Ce n'est pas un hasard. Le taux moyen de réussite en dehors de notre établissement, qui nous inclut en réalité, se situe dans la moyenne. Si l'on inclut nos chiffres, le taux réel est très faible. Cela témoigne de la valeur des soutiens globaux que nous avons mis en place et du fait que nous tenons nos promesses.

Toute personne qui s'inscrit à nos programmes par la voie d'un programme de préadmission, à condition qu'elle termine la formation — et ce n'est pas grave si elle ne le fait pas, car elle a peut-être constaté en cours de route que cela ne lui convenait pas —, devient immédiatement un apprenti inscrit, si ce n'est dès le début de nos programmes. Nous avons, encore une fois, un taux de réussite de plus de 95 % pour l'inscription des apprentis en préadmission. Nous devons tenir nos promesses à tous les niveaux.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner la disparité des financements octroyés par les différentes compétences pour les écoles de métiers. Il y a une liste d'attente importante de personnes qui souhaitent s'inscrire dans une école de métiers en temps opportun. Certaines universités publiques annulent des cours destinés aux apprentis. Lorsque ces derniers quittent leur emploi et font appel à l'assurance-emploi afin de pouvoir informer leur employeur de leur intention de revenir après avoir suivi la formation de base, intermédiaire, avancée ou tout autre niveau de formation, et que l'école ferme ses portes parce qu'elle n'a pas suffisamment d'inscrits pour être rentable ou couvrir ses dépenses, cela nuit au système. C'est une attitude irresponsable. Nous n'avons jamais agi de la sorte au sein de l'Association unie, ou AU. En fait, nous offrons cette formation gratuitement.

• (1225)

**Colin Reynolds:** Pensez-vous qu'il est important de soutenir la mobilité des apprentis, essentiellement en harmonisant la formation d'une province à l'autre et en permettant aux apprentis d'être plus mobiles?

**Michael Gordon:** Je dirais qu'il y a non seulement une valeur, mais aussi un danger.

La valeur réside dans le fait que, actuellement, nous savons que nous avons des apprentis qui voyageront d'une province à l'autre. Si

les niveaux d'apprentissage en classe ne sont pas harmonisés dans l'ordre — et vous pouvez avoir couvert le contenu général dans l'ensemble —, je pourrais alors suivre deux sessions dans une école de métiers et me rendre dans une autre province pour découvrir que les ordres sont tellement désorganisés que je dois recommencer depuis le début. C'est un revers pour quelqu'un qui souhaite voyager. Cela présenterait certainement un avantage que nous cherchons à harmoniser depuis des années dans le cadre du Sceau rouge, mais nous avons déjà obtenu de grands succès dans les cadres généraux de la reconnaissance des résultats de toutes les formations.

Je dirais que, lorsqu'un apprenti se trouve dans sa province d'origine, il apprend à mieux connaître le contexte. Le danger survient lorsqu'il voyage et se retrouve quelque peu déraciné. Il ne bénéficie pas du même soutien et de la même confiance dans le système que dans sa province d'origine, ce qui peut mener à une certaine confusion. C'est là que, encore une fois, notre situation est légèrement différente, car nous avons une collaboration entre les différentes régions du pays qui nous permet d'offrir un soutien global et d'assurer le confort et la stabilité des apprentis.

**Colin Reynolds:** Pensez-vous que s'ils pouvaient se déplacer d'une province à l'autre et trouver du travail dans une province particulière, le flux de travail pourrait alors ralentir? Serait-il possible pour eux de travailler dans une autre province afin d'accumuler des heures, puis de revenir chez eux pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi plus stable en étant plus mobiles?

**Michael Gordon:** C'est une excellente façon d'envisager les choses.

D'autre part, même dans notre propre cadre, lorsque vous êtes apprenti, vous n'êtes pas considéré comme une personne compétente au sens de la loi sur la santé et la sécurité au travail. Vous êtes, en fait, en train d'acquérir des compétences. Lorsque vous êtes apprenti, vous recherchez des mentors, qui sont vos compagnons. Ces relations garantissent votre sécurité.

Aller d'une province à l'autre présente un certain danger pour les apprentis, je dirais, selon leur niveau. Encore une fois, dans une situation idéale, oui, ils pourraient le faire, si nous mettions en place les mesures de protection adéquates. Je dis simplement que les deux doivent aller de pair pour prendre soin des apprentis s'ils doivent voyager.

Lorsque j'aborde ce sujet, je ne le considère pas uniquement dans le contexte syndical. Si je l'examine dans un contexte non syndical, ces mesures de soutien globales sont absentes. Je suis simplement un peu plus préoccupé par ces scénarios.

**Le président:** Merci, monsieur Reynolds et monsieur Gordon.

[Français]

Madame Desrochers, vous avez la parole pour six minutes.

**Caroline Desrochers:** Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Nous vous remercions tous les deux de vous être joints à nous aujourd'hui pour nous présenter votre témoignage.

Monsieur Binger, tout d'abord, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre témoignage aujourd'hui, pour la résilience dont vous avez fait preuve tout au long de votre expérience, ainsi que pour votre engagement continu à mettre en lumière ces questions et à veiller à ce qu'elles soient intégrées dans le débat. C'est extrêmement important.

Je travaille beaucoup sur les questions liées au logement et à l'itinérance. Je pense que les problèmes liés aux jeunes qui atteignent l'âge limite du système de prise en charge par les services sociaux sont des questions sur lesquelles nous commençons vraiment à nous concentrer davantage, et nous continuerons à le faire dans les mois à venir. Je serais ravie de vous recontacter à ce sujet par la suite.

Pourriez-vous nous parler de votre expérience concernant le partenariat entre les programmes fédéraux existants, comme la Stratégie emploi et compétences jeunesse, et ces organisations locales? Comment collaborent-ils pour garantir que les jeunes, en particulier les jeunes vulnérables, reçoivent un soutien continu lorsqu'ils entrent sur le marché du travail? Comment voyez-vous cela? Y a-t-il d'autres choses encore que nous pourrions accomplir, peut-être pas le gouvernement fédéral, mais ensemble?

• (1230)

**David Binger:** Je n'ai connaissance d'aucune aide fédérale. La protection de l'enfance relève généralement de la compétence des provinces. Elle est généralement gérée par la province.

Je ne vois pas beaucoup de programmes. Nous avons mis en place de nombreuses politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, mais les personnes issues du système de prise en charge par les services sociaux ont tendance à en être exclues.

Cela vaut également pour l'enseignement postsecondaire, où nous commençons à mettre en place de nouvelles ressources et de nouveaux soutiens pour différentes communautés minoritaires. Cependant, là encore, les personnes issues du système de prise en charge par les services sociaux semblent exclues. Même si l'on examine les taux de scolarisation postsecondaire des personnes issues du système de placement, certains rapports estiment qu'environ 0,8 % des personnes issues du système de placement obtiendront un diplôme postsecondaire, et ce chiffre est environ deux fois moins élevé, soit 0,4 %, pour les personnes issues de foyers collectifs.

Je précise également que ce n'est pas seulement le placement en famille d'accueil qui nécessite une attention particulière. Je pense que les personnes en foyer collectif et en résidence sont également largement sous-représentées.

**Caroline Desrochers:** Je vous remercie pour cela.

Étant donné que, comme vous l'avez souligné, tout ne relève pas de la compétence fédérale, quelles pourraient être certaines des solutions envisageables? Sachant qu'il s'agit d'une question très vaste — et qu'il y a probablement beaucoup d'éléments manquants —, quelle serait, selon vous, la mesure qui pourrait contribuer à un soutien supplémentaire?

**David Binger:** Je ne pense pas qu'il y ait une seule réponse à cette question. Il y a, selon moi, une multitude de facteurs qui contribuent au problème de l'emploi des jeunes, par exemple l'absence d'organisme de réglementation. Les dentistes sont soumis à une réglementation pour exercer leur profession, mais nous n'imposons pas la même responsabilité aux personnes qui travaillent avec des jeunes vulnérables, abandonnés par leur famille ou victimes de traumatismes ou de violence sexuelle. Même en ce qui concerne la traite de personnes, selon certains rapports, on estime que [*difficultés techniques*].

**Caroline Desrochers:** Je crois que nous vous avons perdu.

**David Binger:** Je crois que l'absence d'organisme de réglementation, le système de privatisation [*difficultés techniques*]. Je pense

que cela contribue à un système où l'accent est mis sur le profit [*difficultés techniques*] les résultats.

**Le président:** Monsieur Binger, nous vous pardons parfois. Je sais que votre témoignage est important pour le Comité.

**Caroline Desrochers:** Je vais poser une question à M. Gordon, puis nous pourrions peut-être vous revenir.

**Le président:** Nous allons consulter les techniciens et nous vous tiendrons informé, monsieur Binger.

**Caroline Desrochers:** Monsieur Gordon, vous avez brièvement abordé la question de l'offre. Dans certaines régions, on observe une pénurie, et dans d'autres, un surplus. Il y a donc à la fois pénurie et surplus.

Je crois que vous êtes très bien placé pour nous en dire un peu plus à ce sujet. Je me demande si vous commencez à constater un regain d'intérêt. Compte tenu de toutes les mesures prises par le gouvernement en réponse au signal que nous avons envoyé et en ce qui concerne les grands projets d'infrastructure — le programme Maisons Canada et le doublement du rythme de construction —, pensez-vous que ce sont les bons signaux à envoyer?

Que pouvons-nous faire d'autre pour soutenir des organisations comme la vôtre qui travaillent avec des apprentis, pour garantir que nous avons le travail [*difficultés techniques*] pour ce dont nous avons besoin afin de tenir ces promesses?

**Michael Gordon:** C'est une excellente question.

Je pense que c'est de bien informer les candidats potentiels. J'ai mentionné dans mon exposé Compétences Canada. C'est là que se déroulent les concours à l'échelle nationale. Ceux qui progressent au-delà participent au Concours mondial des métiers.

Cela se produit dans toutes les provinces et tous les territoires à partir de Compétences Canada. C'est un excellent endroit où faire des présentations et des annonces, car les gens sont à l'écoute. Je ne parle pas seulement des concurrents, qui sont très occupés à concourir à ce moment-là. Ils savent qu'ils sont reconnus. Je parle des nombreux apprentis éventuels qui visitent ces installations. Cela prend de plus en plus d'ampleur... Cet événement est d'une telle ampleur que seules quelques provinces peuvent l'accueillir. Le fait d'avoir ce contexte et d'avoir les participants, avec les conseillers d'orientation et autres, dans...

Je crois que nous devons transmettre les bons messages. Je reviens toujours à la même chose. Nous devons fixer des attentes appropriées. Ce sont des métiers spécialisés. Il faut donc des compétences en mathématiques et en sciences, et celles-ci doivent correspondre au niveau d'études requis pour réussir.

• (1235)

**Le président:** Merci, monsieur Gordon. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

[Français]

Merci, madame Desrochers.

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

**Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

Tout à l'heure, nous n'arrivions pas à entendre M. Binger. Je me demandais si le problème de connexion avait été réglé, parce que j'aurais aimé lui poser des questions. On me dit que oui, alors c'est parfait.



Je remercie les témoins de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Comme je le disais, j'ai des questions pour vous, monsieur Binger.

Il a été mentionné à plusieurs reprises que nous avons reçu des jeunes au Comité, mais peut-être pas suffisamment. Après tout, le problème les concerne directement.

Nous avons parlé de beaucoup de facteurs extrinsèques, c'est-à-dire indépendants de la volonté des jeunes, qui font qu'ils rencontrent peut-être des obstacles lorsqu'ils veulent trouver un emploi. C'est une des raisons du chômage. Cela dit, il serait intéressant de savoir quels autres facteurs, selon vous, poussent les jeunes vers le chômage. Vous en avez mentionné plusieurs, notamment des raisons socioéconomiques, mais, si vous pouviez nous en dire davantage, ça pourrait enrichir notre étude. Oui, il y a le contexte économique, mais il y a beaucoup d'autres volets où il faudrait faire des efforts pour que les jeunes ne soient pas obligés de se tourner vers le chômage alors qu'ils peuvent travailler.

[Traduction]

**David Binger:** Encore une fois, je pense qu'il s'agit d'une approche multidimensionnelle. L'absence d'organismes de réglementation donne lieu à des normes de qualification différentes pour le personnel. Même pour les personnes qui travaillent dans le système des foyers de groupe, sans organismes de réglementation, il ne peut y avoir de soutien normalisé.

Je pense que le système lui-même n'est pas conçu pour produire de meilleurs résultats. Même le mandat de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, selon mon interprétation, est davantage axé sur la protection que sur la santé mentale. Selon moi, l'un des principaux...

[Français]

**Marilène Gill:** Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Binger, mais j'aimerais obtenir une clarification. Vous parlez plus précisément des services de protection de l'enfance de l'Ontario, n'est-ce pas?

[Traduction]

**David Binger:** Oui.

[Français]

**Marilène Gill:** Alors, en tant que jeune, vous côtoyez aussi d'autres jeunes, et vous avez votre expérience personnelle. Vous parlez de conditions sociales qui vous échappent et qui font que c'est peut-être plus difficile.

Mis à part ça, est-ce que vous faites d'autres constats? Je pense que vous avez aussi parlé de la formation et de l'accès plus difficile à certaines formations. Est-ce qu'il y a d'autres éléments dont vous souhaiteriez nous parler? D'un côté, nous parlons des difficultés rencontrées, mais, de l'autre côté, que souhaiteriez-vous pour faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes?

[Traduction]

**David Binger:** Les données nationales seraient plus appropriées. Nous conservons un minimum de données provenant de différentes provinces afin de pouvoir déterminer si une province obtient de bons résultats et une autre non. Je pense qu'il serait extrêmement utile de conserver des données précises sur l'éducation et les taux d'obtention de diplôme ou sur l'emploi et les revenus, et d'exiger des provinces qu'elles soumettent ces données chaque année à Sta-

tistique Canada ou au gouvernement fédéral. Cela nous permettrait de mieux comprendre comment nous pouvons aborder cette question.

Je crois qu'un autre problème important concerne le soutien à l'éducation et aux études postsecondaires. Les personnes issues du système de prise en charge se lancent dans des études postsecondaires pour échapper à leur situation et améliorer leur situation économique, alors que, souvent, elles ne sont pas prêtes. Lorsqu'elles s'inscrivent, elles obtiennent parfois une exemption des frais de scolarité, par exemple, mais de nombreuses données montrent que cette mesure, à elle seule, ne suffit pas.

Des recherches ont été menées dans les provinces de l'Atlantique, notamment par la Dre Jacqueline Gahagan. Elle a découvert que créer un soutien global en matière de santé mentale, de logement et de stabilité financière et fournir toutes ces aides aux personnes ayant suivi des études postsecondaires constituait également un facteur important. J'ai constaté que la seule chose qui permettait réellement de combler l'écart salarial entre les personnes issues du système de placement en famille d'accueil et les autres était d'obtenir au moins un diplôme universitaire. Selon un rapport intitulé *Half the time I felt like nobody loved me: The Costs of 'Aging Out' of State Guardianship in Ontario*, les personnes issues du système de placement en famille d'accueil gagnent environ 326 000 \$ de moins que les autres, car elles occupent principalement des emplois au salaire minimal ou peu stables, lorsqu'elles parviennent à intégrer le marché du travail.

Les nuances sont nombreuses. Il y a des foyers pour les adultes autistes non verbaux qui n'entreront probablement jamais sur le marché du travail. C'est une situation très nuancée.

● (1240)

[Français]

**Marilène Gill:** Me reste-t-il du temps de parole, monsieur le président?

**Le président:** Il vous reste 30 secondes.

**Marilène Gill:** D'accord.

Monsieur Binger, vous avez parlé d'égalité des chances. Les gouvernements auraient donc la responsabilité de faire en sorte que tout le monde puisse bénéficier de l'égalité des chances à un certain moment. Je ne peux pas dire que c'est une sorte de mise à niveau; je n'ai pas le terme exact.

Croyez-vous aussi qu'il faudrait amorcer une réforme de l'assurance-emploi afin de fournir les ressources nécessaires à certains jeunes qui veulent réorienter leur vie après une perte d'emploi, mais dont les sources de revenus d'un travail qu'ils occupent en même temps qu'ils font des études ne leur fournissent pas tout ce dont ils ont besoin?

[Traduction]

**Le président:** Une courte réponse, s'il vous plaît.

**David Binger:** Je crois que cela serait certainement utile, oui.

**Le président:** Merci, et merci, madame Gill.

Monsieur Genuis, vous avez la parole.

**Garnett Genuis:** Merci, monsieur le président.

J'ai des questions à poser aux deux témoins, mais elles porteront sur un thème commun: commencer tôt à planifier sa carrière.

J'ai souvent dit que, dans un contexte économique de plus en plus difficile, où divers facteurs liés à la politique gouvernementale posent des défis aux jeunes, il est plus essentiel que jamais de planifier sa carrière dès le début. Cela aide les jeunes à acquérir des compétences plus tôt et à entrer plus rapidement sur le marché du travail.

Monsieur Gordon, l'une des mesures proposées par les conservateurs dans le cadre de notre dernier programme électoral est le soutien fédéral direct aux programmes de formation professionnelle, en particulier ceux liés aux métiers, et ce, dès le secondaire. D'aucuns ont déclaré qu'il était important de commencer encore plus tôt.

Quelle est votre opinion sur certaines des réalités actuelles à ce sujet? Que pouvons-nous faire de plus pour encourager une prise de conscience plus précoce des métiers et des possibilités offertes aux jeunes de s'essayer à ces activités pendant leur adolescence?

**Michael Gordon:** Si c'était la voie adoptée, ce pourrait être précieux. Je mettrais l'accent sur la sécurité avant tout afin de protéger ces jeunes, en particulier si l'on considère des âges plus précoces que le secondaire. J'y ai participé à l'école primaire — cela existait à l'époque — et je pense que ce serait formidable de le réintroduire. Cependant, il y avait certainement des dangers associés à cela.

Je propose ceci: le gouvernement pourrait facilement former un comité de professionnels disposant des ressources nécessaires pour guider ce processus, donner leur avis sur ce que ces programmes devraient être et ne pas être. Cela permettrait d'éviter que les gens ne deviennent des victimes de l'économie souterraine, travaillant pour des employeurs peu scrupuleux qui les mettraient à l'œuvre avec des compétences mineures et sans qualification professionnelle complète ni compétence dans leur domaine.

Ce serait ma recommandation.

**Garnett Genuis:** Je trouve intéressant que cette éducation précoce puisse promouvoir la sensibilisation aux métiers, la sécurité et l'apprentissage du travail dans ces domaines, mais aussi familiariser les gens avec certains risques, tels que la présence de pratiques peu scrupuleuses qui peuvent exister à différents endroits et la manière de s'en prémunir.

**Michael Gordon:** Oui.

**Garnett Genuis:** Je vous remercie pour cela.

Monsieur Binger, je vous remercie pour votre témoignage aujourd'hui.

Pourriez-vous nous parler un peu des problèmes et des défis particuliers auxquels sont confrontés les jeunes pris en charge par les services sociaux, ainsi que des mesures que nous pouvons prendre pour les aider à planifier leur carrière dès leur plus jeune âge? Que peut-on faire pour aider ces jeunes à rencontrer des mentors et à découvrir des possibilités de carrière auxquelles ils n'ont peut-être pas accès actuellement?

• (1245)

**David Binger:** Cela nous ramène à la question de la privatisation et de l'exigence d'un organisme de réglementation. Une grande partie de notre personnel a très peu d'expérience. Ils sortent tout juste de programmes de travail social. Ce sont ces personnes qui travaillent la plupart du temps avec des enfants présentant des diagnostics complexes et multiples. Il faudrait une meilleure formation pour le personnel, ou au moins une formation normalisée pour aider ces enfants à s'orienter vers eux. Nous pourrions également supprimer la privatisation afin d'éviter que certaines personnes gèrent ces

foyers uniquement dans un but lucratif plutôt que dans l'intérêt des jeunes.

Je sais que je ne fais qu'effleurer le sujet de l'emploi des jeunes, mais bon nombre de ces problèmes découlent de nombreuses autres questions systémiques qui ont fait que la prise en charge par les services sociaux est le dernier endroit où un enfant devrait grandir. Les conséquences sont toujours négatives. Nous devrions être en mesure d'améliorer leur bien-être et leurs résultats pendant qu'ils sont pris en charge, avant même qu'ils envisagent de trouver un emploi.

Un autre problème important, à mon avis, concerne l'article 23. Il s'agit des classes de l'école primaire destinées aux jeunes ayant des problèmes de comportement. De nombreux enfants pris en charge par les services sociaux s'y retrouvent. Ils font leur travail scolaire, mais ils ne décrocheront pas un diplôme d'études secondaires.

**Garnett Genuis:** Merci.

Dans les dernières secondes qui me restent, monsieur Gordon, pourriez-vous nous indiquer le meilleur endroit où les jeunes qui planifient leur carrière peuvent obtenir des renseignements sur les métiers en demande et les genres de carrière qu'ils pourraient poursuivre? Comment conseilleriez-vous à un jeune d'accéder à ces renseignements?

**Michael Gordon:** C'est une excellente question.

Les Syndicats des métiers de la construction du Canada ont confié à SkillPlan, qui a été cofinancé par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, la tâche de mettre sur pied une plateforme regroupant des experts issus de tous les corps de métiers représentés par les syndicats de la construction, ainsi que des spécialistes des voies professionnelles, des filières directes et de certains aspects de la gestion. Ce forum propose même un mentorat en direct qui met en contact le jeune avec des professionnels exerçant ces métiers.

**Le président:** Merci, monsieur Genuis et monsieur Gordon.

Allez-y, madame Koutrakis.

[Français]

**Annie Koutrakis:** C'est M. Joseph qui prendra la parole.

**Le président:** D'accord.

Monsieur Joseph, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie M. Gordon et M. Binger de leur présence.

Ma première question s'adresse à M. Gordon.

Nous avons entendu parler des obstacles auxquels les jeunes font face pour avoir accès aux métiers. Ces obstacles comprennent l'automatisation, les nouvelles technologies, les emplois remplacés par des machines et le nombre d'années d'expérience qu'on exige des jeunes à peine sortis de l'école alors qu'on sait que personne ne peut acquérir d'expérience sans travailler.

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets où la collaboration avec le gouvernement fédéral a permis d'offrir à des jeunes des parcours d'apprentissage de qualité et rémunérés, et de promouvoir l'équité dans l'accès aux métiers spécialisés?

En fait, je pense que je vais profiter de mon intervention pour poser tout de suite ma question à M. Binger.

Monsieur Binger, comment une meilleure collaboration entre le gouvernement fédéral et les organismes communautaires pourrait-elle renforcer le lien entre la santé mentale et les programmes d'emploi destinés aux jeunes?

Je vous pose la question parce que ma circonscription, Longueuil—Saint-Hubert, compte beaucoup d'organismes communautaires, et une meilleure collaboration entre le gouvernement et les organismes communautaires pourrait améliorer concrètement la vie de beaucoup de jeunes de ma circonscription.

[Traduction]

**David Binger:** Je crois que, au moins pour les foyers collectifs, il faudrait exiger que ceux-ci aient un directeur clinique chargé de déterminer les meilleurs résultats pour les jeunes. Cela concerne les foyers collectifs. Je ne suis pas très au fait du placement en foyer d'accueil. Cela dépasse quelque peu mon domaine de compétence. Je pense que, si l'on veut améliorer la santé mentale des jeunes, au moins dans les foyers collectifs, la meilleure approche serait de nommer des directeurs cliniques à des postes de direction au sein même des foyers collectifs, afin d'aider le personnel à fournir un soutien en matière de santé mentale fondé sur des faits et des preuves.

• (1250)

**Le président:** Monsieur Gordon, vous avez la parole.

**Michael Gordon:** Attendiez-vous une réponse de ma part également?

[Français]

**Natilien Joseph:** Oui, s'il vous plaît.

[Traduction]

**Michael Gordon:** Merci pour cette question.

Vous avez évoqué de nombreux aspects liés à la technologie et à la perte de perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes, mais aussi pour toute personne souhaitant commencer un apprentissage et progresser dans son métier. Il est essentiel que nous tenions nos promesses. Je commencerai par là.

La technologie n'a pas entraîné de pertes d'emplois pour nous. En réalité, nous avons adopté la technologie. Elle a créé davantage de débouchés. Dans de nombreux cas, elle nous a permis de gagner en efficacité dans notre travail. Il y a peut-être moins de personnes sur chaque chantier, mais il y a davantage de chantiers. Cela s'explique par une augmentation des investissements. Les investissements publics et privés sont moins coûteux lorsque l'on peut les réaliser de manière efficace et coordonnée grâce à la numérisation et aux représentations 3D et 4D, et à l'utilisation d'outils de ce genre.

Il s'agit également de pouvoir fournir des aides qui n'étaient pas toujours disponibles dans le contexte actuel. La réalité augmentée et virtuelle, entre autres, peut être utilisée pour aider, mais pas pour remplacer le mentorat individuel. Je dirais simplement que fournir [difficultés techniques]. Il y a disparité. Il y a un risque que la personne qui n'obtient pas un emploi ou une carrière bien rémunérée se voie attribuer le statut d'« aide ». Or, dans le secteur du bâtiment, le statut d'aide n'existe pas. On parle d'apprentissage. Si vous êtes un aide, cela signifie que vos heures ne sont ni comptabilisées ni suivies. Vous passez inaperçu.

L'apprentissage est une exigence dans les métiers que nous représentons [difficultés techniques]. En ayant des personnes non déclarées et dont les heures ne sont pas comptabilisées, vous leur rendez

un mauvais service. C'est un problème qui doit être contrôlé, et peut-être mieux contrôlé, avec des sanctions lorsque les employeurs ne respectent pas ces pratiques. En fin de compte, dans la concurrence entre employeurs, cela conduit à une « sous-enchère »: l'un utilisant de nombreux aides, et l'autre prodiguant orientation et encadrement à ses employés afin qu'ils deviennent hautement compétents dans le métier qu'ils représentent.

[Français]

**Natilien Joseph:** J'ai une autre question pour vous, monsieur Gordon.

Me reste-t-il 30 secondes ou une minute, monsieur le président?

**Le président:** En fait, il vous reste cinq secondes, monsieur Joseph, alors autant dire que votre temps de parole est écoulé.

**Natilien Joseph:** D'accord.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Joseph.

Madame Gill, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Marilène Gill:** Merci, monsieur le président.

Les témoins ont déjà évoqué plusieurs sujets. Je leur demanderais simplement de nous indiquer quelles seraient les principales recommandations qu'ils feraient au Comité.

[Traduction]

**David Binger:** Il devrait y avoir un conseil de surveillance fédéral ou un organisme de réglementation qui veillerait à ce que toutes les provinces harmonisent au moins leurs systèmes de prise en charge. Il y aura évidemment des différences entre les provinces, mais je ne pense pas que la situation géographique doive dicter les mesures de soutien offertes aux jeunes. Les jeunes pris en charge en Ontario devraient pouvoir bénéficier du même niveau de soutien, même s'il peut y avoir des différences, bien sûr, en fonction de la culture et de la situation géographique de la province. Je pense qu'une approche normalisée des soins de la part du gouvernement fédéral contribuerait à régler...

[Français]

**Marilène Gill:** Pourriez-vous orienter davantage votre réponse vers la question du chômage chez les jeunes, s'il vous plaît?

[Traduction]

**David Binger:** Cela s'y rapporte en quelque sorte. Un grand nombre de personnes issues du système de prise en charge présentent divers problèmes. Si l'on ne parvient pas à se concentrer sur ces derniers, il sera difficile de les intégrer au marché du travail.

• (1255)

**Michael Gordon:** Voulez-vous que je vous réponde également?

[Français]

**Marilène Gill:** Oui, absolument.

[Traduction]

**Michael Gordon:** Merci.

Je citerais plusieurs éléments qui me semblent particulièrement importants. L'un d'entre eux serait le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical. Je me réjouis de l'annonce du renforcement de ce programme grâce à un financement de 75 millions de dollars qui lui permettra de remplir sa mission.

Les collèges publics reçoivent déjà des fonds provenant de diverses sources. Il n'y a jamais eu de financement de cette ampleur pour les syndicats, qui ont véritablement formé la structure réelle de la formation dans les métiers au Canada. Il est important de maintenir cette situation telle qu'elle est. Permettez-nous de rester à l'avant-garde du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical. Rétablissez les subventions pour l'apprentissage. Nous en avons besoin. Elles ont été maintenues dans tous les domaines. Tous les métiers le demandent. Suivez les préapprentis qui participent à des programmes de préadmission financés par le gouvernement fédéral ou provincial de la même manière que nous suivons les apprentis. Ainsi, nous pourrions analyser les résultats et récompenser ces programmes en conséquence, ou leur retirer leur financement à l'avenir.

Enfin, il est nécessaire de réglementer et d'harmoniser les micro-certifications avec les métiers. Si cela a un impact sur un métier déjà exercé dans le pays, il est important de rendre obligatoire la condition préalable d'être soit un apprenti enregistré, soit un compagnon, afin d'éviter de supplanter les personnes exerçant déjà le métier.

**Le président:** Merci.

[Français]

Merci, madame Gill.

[Traduction]

Mme Falk dispose de cinq minutes, puis nous concluons avec Mme Koutrakis.

Madame Falk, vous avez cinq minutes.

**Rosemarie Falk:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins pour leur témoignage aujourd'hui.

Monsieur Gordon, nous avons entendu plus tôt dans cette étude que seuls 30 % des femmes qui commencent un programme d'apprentissage le terminent, contre 45 % des hommes, et que le taux global d'achèvement reste faible dans tous les métiers. Quels sont les principaux obstacles qui empêchent les jeunes de s'inscrire à un programme d'apprentissage ou de le terminer? Je tiens à souligner que vous avez parlé de mesures de soutien globales. Ont-elles une incidence sur le taux d'achèvement, et en quoi consistent-elles?

**Michael Gordon:** Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'aborder ce sujet.

Le soutien global offert par l'Association unie inclut des prestations de maternité et de paternité. L'Association unie est fière d'être la première association de la construction au Canada à fournir de telles prestations directement à ses membres, les soutenant financièrement durant la grossesse et le congé parental. Par le passé, l'absence de telles protections a contraint des femmes à dissimuler leur grossesse par crainte d'être licenciées, une situation inacceptable comparativement aux normes de congé parental d'autres secteurs. La mise en œuvre de ces prestations était donc essentielle. Aujourd'hui, l'accès à des services de garde d'enfants demeure un défi majeur pour lequel nous luttons. Encore une fois, les chiffres de 30 % et 45 % ne correspondent pas à la réalité de l'Association unie. Pour tous les métiers que nous représentons, le taux de réussite s'élève à 90 % ou plus tant pour les femmes que pour les hommes.

**Rosemarie Falk:** Merci.

Je tiens simplement à préciser que j'ai dit que nous avons obtenu ces informations plus tôt. Je ne dis en aucun cas que cela reflète la réalité de votre organisation.

**Michael Gordon:** Je comprends.

**Rosemarie Falk:** Monsieur Gordon, ma question porte sur l'impact des conditions économiques. Le contexte de récession que nous connaissons, confirmé par divers rapports dont cette étude, suggère une productivité en berne et des débouchés professionnels restreints. Nous faisons face à des défis structurels: pression fiscale importante, complexité réglementaire et coûts opérationnels accrus. Pensez-vous que cette situation globale affecte négativement la création d'emplois et l'embauche dans les métiers spécialisés?

**Michael Gordon:** Les investissements, qu'ils proviennent du secteur public ou privé, ont un impact direct sur la création d'emplois. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce de nombreux projets à venir dans un futur proche. Il est essentiel que ces initiatives se concrétisent et soient menées à terme. La mise en place d'infrastructures d'envergure génère un cercle vertueux, attirant subseqüemment d'autres projets et des capitaux privés. C'est un moteur d'opportunités économiques.

● (1300)

**Rosemarie Falk:** Dans ma région, en Saskatchewan, qui est limitrophe de l'Alberta, nous avons beaucoup d'énergie et d'agriculture. Ce sont les moteurs de l'économie de Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake.

Nous avons toutefois constaté un exode des investissements privés. Même à l'échelle nationale, nous avons observé ce phénomène. Nous avons constaté que les réglementations et les formalités administratives imposées par le gouvernement libéral avaient en fait poussé les investissements vers le sud pour les entreprises énergétiques. Cela a une incidence sur les investissements privés, ce qui, en fin de compte... Je veux dire, les investissements publics proviennent essentiellement des impôts. Le gouvernement prélève ces fonds, que ce soit par le biais de la fiscalité ou, au niveau provincial, des redevances, pour ensuite les utiliser afin de financer les services sociaux, qu'il s'agisse de notre système de santé, de notre système éducatif ou des mesures de soutien globales dont M. Binger a parlé et qui sont nécessaires pour aider les personnes se trouvant dans différentes situations.

Ne pensez-vous pas que les investissements privés sont préférables à l'investissement de l'argent des contribuables dans ces projets?

**Michael Gordon:** Nous devons faire les deux. Ils vont de pair à divers égards. Dans le secteur de la tuyauterie, nous évoluons dans divers domaines, allant des habitations de faible hauteur et des maisons unifamiliales aux habitations de grande hauteur, en passant par les bâtiments commerciaux et institutionnels, etc. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, le financement privé pour les bâtiments de grande hauteur dans la région de Toronto est en baisse. Cela aura également des répercussions sur l'emploi.

En ce qui concerne l'injection de fonds par le biais d'investissements, qu'ils proviennent du secteur privé ou public, si nous parlons des métiers que nous représentons, nos membres peuvent s'adapter, car leur champ d'activité couvre divers secteurs. Ils peuvent donc s'adapter en conséquence. C'est une bonne chose pour eux, car ils acquièrent une expérience plus large dans leur métier.

**Rosemarie Falk:** Merci, monsieur Gordon.

Je pense que mon argument est que si nous continuons à taxer...

**Le président:** Merci, madame Falk. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

**Rosemarie Falk:** ... le secteur privé et qu'il part, nous n'aurons plus de fonds publics à investir. C'est tout.

Merci beaucoup.

**Le président:** Merci.

Nous terminerons avec Mme Koutrakis.

[Français]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Annie Koutrakis:** Merci, monsieur le président.

Tous les Canadiens qui nous regardent aujourd'hui, y compris mes concitoyens de Vimy et de Laval, dans la magnifique province du Québec, verront les investissements sur plusieurs générations qui seront présentés dans le budget de cet après-midi. Je pense que vous constaterez que le gouvernement a écouté et entendu, et que le budget contiendra des mesures pour tous.

Monsieur Gordon, plus de 130 000 jeunes ont bénéficié de programmes fédéraux pour trouver un emploi l'année dernière. Quelles leçons pouvons-nous tirer de ces résultats pour continuer à orienter les jeunes vers des carrières qualifiées et bien rémunérées?

**Michael Gordon:** Je pense que nous devons examiner les projets qui ont le plus de succès et essayer de les reproduire. Grâce à l'injection de 75 millions de dollars dans le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, PFIMS, nous pouvons prendre quelques mesures. Même si nous disposons de la plus grande infrastructure de formation professionnelle, nous devons encore nous développer. Nous avons besoin de financements pour nos locaux. Une partie de ces fonds doit servir à agrandir nos installations afin d'accueillir plus d'étudiants plus rapidement.

Encore une fois, nous sommes responsables, que la classe compte 5 ou 50 personnes... Bon, nous n'avons pas de classes aussi grandes, mais que ce soit 5 ou 20 personnes, le programme se poursuivra. À la fin de votre apprentissage, vous devez fréquenter l'école de métiers plusieurs fois. Si ces moments sont retardés parce que vous ne pouvez pas vous inscrire à un cours prévu, cela pose problème. Vous pourriez manquer de temps pour terminer votre formation en classe après avoir travaillé sur le terrain.

Et puis, peut-être... Oui, je dirais simplement qu'il faut investir davantage dans les programmes qui ont fait leurs preuves. Nous vous assurons que nous serons en mesure de placer les gens dans des emplois. Les programmes d'entrée directe que j'ai mentionnés dans ma présentation sont un excellent exemple de la façon dont nous garantissons les inscriptions à l'apprentissage.

**Annie Koutrakis:** Merci.

Je tiens également à remercier M. Binger d'avoir apporté sa voix très importante à cette étude. À l'avenir, quels mécanismes supplémentaires ou quelles améliorations des programmes, pensez-vous, pourraient aider davantage les jeunes confrontés à des obstacles psychologiques ou sociaux à l'emploi, en s'appuyant sur les initiatives fédérales existantes?

Vous avez évoqué la possibilité d'un comité, mais outre celui-ci, sur quoi d'autre le gouvernement fédéral devrait-il travailler? Selon

vous, qui seraient les parties prenantes ou les partenaires susceptibles d'aider le gouvernement fédéral à atteindre cet objectif?

● (1305)

**David Binger:** Je reviendrai sur ce que j'ai mentionné dans ma déclaration liminaire. Il serait extrêmement utile de mettre en place une réglementation et une surveillance professionnelles dans le domaine des soins, de supprimer la privatisation et les incitations financières, et d'adopter une approche fédérale en matière de soutien postsecondaire. Actuellement, une école peut le faire et une autre non, et beaucoup d'entre elles accordent des dérogations spécifiques. Les données montrent qu'offrir une petite incitation financière pour poursuivre des études postsecondaires ne résout aucun des problèmes qui surviennent avant, pendant ou après la prise en charge. Il est essentiel de disposer de meilleures données nationales. Nous disposons de données nationales très limitées sur l'aide sociale, ce qui limite notre capacité à examiner une province et à affirmer qu'elle fonctionne bien, mais pas aussi bien ailleurs.

Je ne connais pas beaucoup d'organisations dont je puisse parler, mais la Dre Jacqueline Gahagan, originaire des provinces de l'Atlantique, a mené de nombreuses analyses sur l'augmentation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Je pense qu'elle serait formidable. Elle s'est également exprimée en faveur de nombreuses questions devant le Sénat.

**Le président:** Vous avez 30 secondes.

**Annie Koutrakis:** Je tiens à remercier nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui et d'avoir ajouté leur voix, leurs réflexions et leurs commentaires.

Ce sont les témoignages dont nous avons besoin, en tant que décideurs politiques, pour travailler ensemble, tous partis confondus, et mettre en place les politiques et les mesures de soutien apprises dont nos jeunes ont besoin pour exceller.

Je vous remercie.

**Le président:** Merci, madame Koutrakis.

Je tiens à vous remercier, monsieur Binger, d'avoir pris le temps d'exposer les défis auxquels vous avez été confronté et d'en avoir fait part à ce comité. Lors de la rédaction de nos rapports, nous devons refléter l'ensemble des données démographiques de la société.

Je vous remercie à nouveau. Je sais que vous étiez un peu hésitant lorsque je vous ai abordé, mais j'espère que cette expérience aura été positive pour vous et qu'elle vous aura permis d'en tirer quelque chose.

Je tiens également à remercier les députés du Comité de vous avoir posé des questions qui vous ont permis d'inscrire dans le compte rendu ce que vous estimiez être très important.

Cela ne signifie pas que nous vous sous-estimons, monsieur Gordon. Je vous remercie également pour votre témoignage devant ce comité.

Je remercie également les témoins d'avoir pris le temps de comparaître devant le Comité aujourd'hui et de nous faire part de leur point de vue sur les défis auxquels les jeunes sont confrontés lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Après tout, c'est l'objet de cette étude.

Sur ce, les témoins peuvent se retirer.

Mesdames et messieurs les députés, je voudrais confirmer un changement dans le calendrier de jeudi. Il m'a été suggéré que nous rédigeons les instructions pendant la première heure de la réunion de jeudi. J'ai demandé aux analystes s'ils pouvaient se préparer à ce changement.

Le Comité souhaite-t-il modifier le calendrier afin de remplacer la première heure par la rédaction des instructions et de consacrer la deuxième heure à la dernière table ronde sur le projet relatif à l'emploi des jeunes?

**Des députés:** D'accord.

**Le président:** Je vous remercie.

Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

**Des députés:** D'accord.

**Le président:** La séance est levée.

---









Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>